



Nations Unies

Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2021

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume III
Centre du commerce international**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 5**



Rapport financier et états financiers audités

de l'année terminée le 31 décembre 2021

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Volume III
Centre du commerce international



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Constatations et recommandations	13
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	13
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Gestion financière	16
4. Gestion des ressources humaines	17
5. Gestion de projet	19
C. Informations communiquées par l'administration	21
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances	21
2. Versements à titre gracieux	22
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière	22
D. Acceptation	22
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2020	23
III. Certification des états financiers	31
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021	32
A. Introduction	32
B. Gouvernance	32
C. Objectifs et stratégies	33
D. Aperçu des activités et de l'environnement	33
E. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	36
F. Risques et incertitudes	46
Annexe	
Renseignements complémentaires	47

V.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	48
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2021	48
II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021	49
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2021	50
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021	51
V.	État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2021	52
	Notes relatives aux états financiers	53
Annexes		
I.	État des crédits ouverts	101
II.	État des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2021	102

Lettres d'envoi

Lettre datée du 31 mars 2022, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2021, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur pour tous les éléments de caractère significatif.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) António **Guterres**

**Lettre datée du 21 juillet 2022, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Centre du commerce international ainsi que le rapport financier et les états financiers audités du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

Le Contrôleur général de la République du Chili
et Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers du Centre du commerce international, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre du commerce international, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Secrétaire général et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (chapitre IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Secrétaire général et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité du Centre du commerce international de poursuivre son activité, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité d'activité et de considérer qu'il poursuivra son activité, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à la liquidation du Centre ou de mettre fin à son activité, ou qu'il n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du Centre du commerce international.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

a) Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons à l'occasion de notre audit des éléments qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui lié à une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;

b) Nous évaluons les contrôles internes exercés par le Centre du commerce international afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;

c) Nous évaluons les méthodes comptables suivies et les estimations faites par le Secrétaire général, de même que l'information dont il fait état ;

d) Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par le Secrétaire général du principe de la continuité d'activité et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des circonstances qui pourraient

compromettre la capacité du Centre du commerce international de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le Centre du commerce international de poursuivre son activité ;

e) Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons également si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur général de la République du Chili
et Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(Auditeur principal)
(*Signé*) Hou Kai

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

21 juillet 2022

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2021. Il considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Conclusion générale

La valeur totale de l'actif du Centre a diminué de 19,40 millions de dollars (5 %) pour atteindre 392,63 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 412,03 millions de dollars en 2020). L'actif net du Centre est toujours négatif (2020 : -53,96 millions de dollars ; 2021 : -43,74 millions de dollars), mais on constate une amélioration de la situation, principalement imputable à la diminution des passifs non courants liés aux dispositifs de financement assortis de conditions (2020 : 212,53 millions de dollars ; 2021 : 152,28 millions de dollars). Les passifs liés aux dispositifs de financement assortis de conditions ont diminué en raison d'une baisse des montants correspondant aux nouveaux accords pluriannuels signés au cours de l'année (2020 : 87,12 millions de dollars ; 2021 : 36,94 millions de dollars). Le déficit cumulé a diminué, passant de 66,40 millions de dollars en 2020 à 56,95 millions de dollars en 2021. Au déficit de 10,78 millions de dollars en 2020 a succédé un excédent de 9,64 millions de dollars en 2021.

Le Comité a noté que le fonctionnement du Centre pourrait être amélioré dans des domaines tels que la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la gestion de projet. Il a formulé des recommandations visant à remédier aux carences constatées.

Principales constatations

Accords conclus avec des partenaires d'exécution et clôturés alors qu'il restait des avances à rembourser

Au total, 90 accords conclus avec des partenaires d'exécution ont été clôturés alors qu'il restait des avances à rembourser d'un montant de 894 346 dollars au 31 décembre 2021 ; deux d'entre eux avaient été clôturés plus de trois ans auparavant avec des avances à rembourser s'élevant à 10 091 dollars, et 14 l'avaient été plus d'un an auparavant, avec des avances à rembourser d'un montant de 393 700 dollars.

Absence d'un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel exhaustif

Au 31 décembre 2021, l'effectif total du Centre du commerce international était de 2 081 personnes, dont 1 627 consultants et contractants individuels (78 %). Selon le projet de budget-programme pour 2021 et le complément d'information sur le projet de budget-programme pour 2021, le nombre approuvé de consultants et de vacataires financés au moyen du budget ordinaire en 2021 s'élève à 29, sur la base des besoins recensés pour 23 projets. Le Centre n'a pas élaboré de plan stratégique formel et complet pour ses effectifs en 2021.

Absence d'examen à mi-parcours et lacunes de la procédure de bilan de fin d'année appliquée aux membres du personnel

Les examens à mi-parcours de 10 membres du personnel n'ont pas été faits et on a mis au jour des lacunes dans la procédure de bilan de fin d'année de 11 membres du personnel ; celles-ci concernaient principalement l'absence de plans de travail individuels et le manque de corrélation entre l'évaluation de la performance et les pourcentages d'avancement des tâches confiées.

Insuffisances dans les opérations sur le terrain

L'approche fondée sur les projets a exposé le Centre à des risques de fragmentation qui pourraient nuire à la cohérence de son identité institutionnelle. Le Centre dispose de plusieurs bureaux et locaux de projet dans le même pays et parfois même dans la même ville, et n'a pas élaboré de directives applicables aux bureaux pour l'ouverture de nouveaux bureaux de projet.

Principales recommandations

Le Comité recommande principalement au Centre de faire ce qui suit :

Accords conclus avec des partenaires d'exécution et clôturés alors qu'il restait des avances à rembourser

a) Régulariser les avances non remboursées pour les 90 accords conclus avec des partenaires d'exécution et clôturés, et revoir régulièrement les accords ayant encore des avances en attente ;

Absence d'un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel exhaustif

b) Élaborer un plan stratégique complet de gestion prévisionnelle des besoins en personnel couvrant tous les types de personnel, de façon à recenser les talents et les compétences nécessaires au Centre ;

Absence d'examen à mi-parcours et lacunes de la procédure de bilan de fin d'année appliquée aux membres du personnel

c) Prendre des mesures pour promouvoir l'achèvement en temps voulu des examens à mi-parcours et garantir l'intégrité des bilans de fin d'année ;

Insuffisances dans les opérations sur le terrain

d) Réexaminer les modalités actuelles de déploiement d'une présence physique sur le terrain et élaborer des directives sur l'ouverture de bureaux de projet.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Au 31 décembre 2021, sur les 21 recommandations non encore appliquées jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2020, 8 recommandations (soit 38 %) avaient été intégralement appliquées par le Centre, 12 recommandations (soit 57 %) étaient en cours d'application et 1 recommandation (soit 5 %) était devenue caduque.

Chiffres clés

160,51 millions de dollars	Total des produits
150,87 millions de dollars	Total des charges
9,64 millions de dollars	Excédent pour l'année
392,63 millions de dollars	Total de l'actif
436,37 millions de dollars	Total du passif
-43,74 millions de dollars	Actif net

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Centre du commerce international est un organisme de coopération technique cofinancé par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2021, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son audit conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2021 et des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. En raison de l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'audit a été réalisé à distance depuis Beijing, du 2 au 29 avril 2022.

5. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec la direction du Centre, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations**1. Suite donnée aux recommandations antérieures**

6. Le Comité a examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures. Sur les 21 recommandations non encore appliquées jusqu'à l'année terminée le

31 décembre 2020, 8 recommandations (soit 38 %) avaient été intégralement appliquées par le Centre, 12 recommandations (soit 57 %) étaient en cours d'application et 1 recommandation (soit 5 %) était devenue caduque. On trouvera des précisions dans le tableau II.1.

Tableau II.1
État d'application des recommandations

État de l'application	Rapport du Comité des commissaires aux comptes				Total
	A/72/5 (Vol. III) 2016	A/74/5 (Vol. III) 2018	A/75/5 (Vol. III) 2019	A/76/5 (Vol. III) 2020	
Recommandations non encore appliquées au 31 décembre 2020	1	4	7	9	21
État de l'application en 2021					
a) Recommandation appliquée	–	1	2	5	8
b) Recommandation en cours d'application	1	3	4	4	12
c) Recommandation devenue caduque	–	–	1	–	1
Recommandations non encore appliquées au 31 décembre 2021	1	3	4	4	12

7. On trouvera à l'annexe du chapitre II du présent rapport des observations détaillées sur l'état d'application des recommandations antérieures. Le Comité a procédé à une analyse des recommandations non encore appliquées et noté que quatre d'entre elles portaient sur la gestion des voyages ; quatre concernaient la gestion des ressources humaines ; deux relevaient de la gestion de projet ; une était liée au plan de continuité des opérations ; une était relative à la gestion des achats.

8. En ce qui concerne l'ancienneté des recommandations non encore appliquées, une recommandation (soit 9 %) était en souffrance depuis plus de trois ans ; trois recommandations (soit 25 %) avaient été faites trois ans auparavant ; quatre recommandations (soit 33 %) avaient été faites deux ans auparavant ; quatre (33 %) dataient d'il y a un an.

9. En ce qui concerne les mesures correctives recommandées, 10 d'entre elles (soit 83 %) exigeaient le plein respect des textes, et 2 mesures correctives (soit 17 %) faisaient ressortir la nécessité d'élaborer une réglementation.

2. Aperçu de la situation financière

Situation financière

10. Au 31 décembre 2021, l'actif net du Centre était toujours négatif et s'établissait à -43,74 millions de dollars (contre -53,96 millions de dollars en 2020). Le montant total de l'actif a baissé de 19,40 millions de dollars (5 %), passant de 412,03 millions de dollars au 31 décembre 2020 à 392,63 millions de dollars au 31 décembre 2021, principalement en raison de la diminution des contributions volontaires à recevoir à long terme, qui ont été ramenées de 117,87 millions de dollars à 102,22 millions de dollars.

11. Au 31 décembre 2021, le total du passif s'élevait à 436,37 millions de dollars, contre 465,99 millions en 2020. Cette diminution s'explique notamment par une baisse des passifs non courants liés aux dispositifs de financement assortis de conditions, dont le montant est passé de 212,53 millions de dollars au 31 décembre 2020 à 152,28 millions de dollars au 31 décembre 2021. Le déficit cumulé a reculé

de 66,40 millions de dollars au 31 décembre 2020 à 56,95 millions de dollars au 31 décembre 2021.

Résultats financiers

12. Le Centre a enregistré un excédent de 9,64 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (contre un déficit de 10,78 millions de dollars en 2020). Le total des produits de l'année s'est élevé à 160,51 millions de dollars (contre 120,52 millions de dollars en 2020), dont 40,08 millions de dollars de contributions statutaires (contre 37,14 millions de dollars en 2020) et 111,68 millions de dollars de contributions volontaires (contre 78,00 millions de dollars en 2020).

13. Le Centre a constaté des charges de 150,87 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2021 (contre 131,30 millions de dollars en 2020). Comme les années précédentes, ces charges étaient pour l'essentiel liées aux traitements, indemnités et prestations versés au personnel (76,20 millions de dollars en 2021 ; 68,57 millions de dollars en 2020). Les charges relatives aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (consultants et vacataires) se sont établies à 33,25 millions de dollars, et les frais de fonctionnement divers à 25,27 millions de dollars. Les autres charges concernaient les frais de voyage, les subventions et autres transferts, les fournitures et consommables, les amortissements, les charges diverses et la quote-part du partenariat. On trouvera au tableau II.2 une analyse des charges du Centre.

Tableau II.2

Charges du Centre du commerce international au 31 décembre pour 2021 et 2020

Type de charges	2021		2020	
	En milliers de dollars des États-Unis	Pourcentage du total	En milliers de dollars des États-Unis	Pourcentage du total
Traitements, indemnités et prestations	76 202	50,5	68 573	52,2
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, à l'exclusion des frais de voyage	33 253	22,0	28 135	21,4
Voyages, y compris ceux des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	2 774	1,8	2 443	1,8
Subventions et autres transferts	8 195	5,4	5 251	4,0
Fournitures et consommables	962	0,6	595	0,5
Amortissement	219	0,2	305	0,2
Amortissement	867	0,6	769	0,6
Frais de fonctionnement divers	25 265	16,8	22 087	16,8
Charges diverses	3 015	2,0	3 111	2,4
Quote-part du partenariat	120	0,1	26	0,1
Total	150 872	100	131 295	100

Source : Données communiquées par le Centre du commerce international.

Analyse financière

14. Dans le cadre de son analyse financière, le Comité a évalué les ratios financiers du Centre et ses principaux actifs et passifs (voir tableau II.3).

Tableau II.3
Analyse des ratios

Ratio	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Ratio de liquidité immédiate ^a [(disponibilités + placements à court terme)/passifs courants]	1,34	1,74
Ratio de liquidité relative ^b [(disponibilités + placements + créances)/passifs courants]	2,47	3,16
Ratio de liquidité générale ^c (actifs courants/passifs courants)	2,55	3,24
Ratio de solvabilité ^d (total de l'actif/total du passif)	0,90	0,88

Source : États financiers du Centre pour 2021.

^a Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements). Un ratio élevé indique une forte solvabilité à court terme.

^b Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

^c Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.

^d Un ratio élevé indique que l'entité est solvable. Le ratio de solvabilité devrait généralement être au moins égal à 1,0 à long terme.

15. Le Comité a constaté que le ratio de liquidité générale, le ratio de liquidité immédiate et le ratio de liquidité relative avaient diminué par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique principalement par la diminution des actifs courants et l'augmentation des passifs courants en 2021. Toutefois, le ratio de solvabilité étant passé de 0,88 au 31 décembre 2020 à 0,90 au 31 décembre 2021, le Comité est d'accord avec l'évaluation du Centre concernant sa capacité de poursuivre son activité.

3. Gestion financière

Accords conclus avec des partenaires d'exécution et clôturés alors qu'il restait des avances à rembourser

16. Selon les modalités de gestion adoptées par le Centre pour les accords conclus avec des partenaires d'exécution, la clôture d'un tel accord signifie que la mise en œuvre et le financement de l'accord ont été achevés. En outre, le Centre déclare que tous les mémorandums d'accord signés avec les bénéficiaires de subventions contiennent une disposition standard indiquant que, à l'expiration ou à la résiliation du mémorandum, le bénéficiaire de la subvention doit restituer au Centre tout solde non utilisé.

17. Le Comité a remarqué que 90 accords conclus avec des partenaires d'exécution avaient été clôturés alors qu'il restait des avances à rembourser d'un montant de 894 346 dollars au 31 décembre 2021 ; deux de ces accords avaient été clôturés plus de trois ans auparavant avec des avances non remboursées de 10 091 dollars, et

14 avaient été clôturées depuis plus d'un an, avec des avances non remboursées s'élevant à 393 700 dollars.

18. Le Comité est d'avis que les accords conclus avec des partenaires d'exécution ne devraient être clôturés que lorsque tous les règlements financiers ont été effectués. En effet, l'apurement des avances non réglées augmente les liquidités et améliore l'exactitude des informations financières.

19. Le Comité recommande que le Centre procède à la régularisation des avances non remboursées pour les 90 accords conclus avec des partenaires d'exécution et clôturés, et qu'il revoie régulièrement les accords ayant encore des avances en attente.

20. Le Centre a accepté cette recommandation.

Solde des liquidités des subventions non apuré à temps

21. Selon les directives adoptées par le Centre en matière de gestion de projet, la plupart des accords conclus avec des donateurs contiennent une clause prévoyant la date de fin de la subvention ainsi qu'une date limite après cette date pour l'établissement des rapports relatifs à la subvention. La date limite de présentation des rapports correspond à la date de clôture financière et est généralement fixée entre six et neuf mois après la date de fin de la subvention. Lorsqu'un tel délai n'est pas précisé dans l'accord, le Centre fixe la date limite de clôture financière à neuf mois après la date de fin de la subvention. Ces informations seront mises à jour dans Umoja. Dans le cas d'une subvention, on considère que la clôture financière intervient lorsque les informations relatives au solde final sont communiquées au donateur. Les remboursements des donateurs sont comptabilisés en conséquence dans Umoja.

22. Le Comité a examiné la situation de trésorerie des subventions du Centre et noté que 38 subventions avaient été clôturées avec un solde positif de 1,96 million de dollars au 31 décembre 2021. Il a aussi constaté que sur ces 38 subventions clôturées, 17 subventions dont le solde résiduel total s'élevait à 135 320 dollars avaient été apurées en 2022, tandis que les 21 subventions restantes, dont le solde résiduel représentait 1,82 million de dollars, n'avaient pas été apurées au 31 mars 2022. Sur ces 21 subventions, 4 avaient été clôturées plus de trois ans auparavant (date de fin antérieure au 31 décembre 2018), et 16 plus d'un an auparavant (date de fin antérieure au 31 décembre 2020).

23. Le Comité a aussi dénombré cinq subventions clôturées présentant un solde négatif de 41 046 dollars.

24. Le Centre a expliqué qu'il mettrait tout en œuvre pour réduire progressivement le nombre de subventions clôturées comportant encore des sommes non recouvrées.

25. Le Comité est d'avis que tout solde résiduel de subventions clôturées affecterait à la fois l'exactitude des informations financières et l'efficacité opérationnelle.

26. Le Comité recommande que le Centre examine régulièrement le solde des subventions et apure le solde résiduel des subventions clôturées dans un délai raisonnable.

27. Le Centre a accepté cette recommandation.

4. Gestion des ressources humaines

Absence d'un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel exhaustif

28. Il est indiqué dans le Plan stratégique 2018-2021 du Centre que la gestion prévisionnelle des besoins en personnel est essentielle à la mise au jours des talents

et compétences nécessaires au travail par projet et à la conservation, dans le même temps, de compétences de base suffisantes dans les fonctions techniques et administratives clés.

29. Le Comité a noté que l'effectif total du Centre était de 2 081 personnes au 31 décembre 2021, dont 1 627 consultants et vacataires (78 %), ainsi que des vacataires engagés par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) grâce à des ressources extrabudgétaires. On trouvera des précisions dans le tableau II.4.

Tableau II.4

Effectif total au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021

<i>Catégorie</i>	<i>31 décembre 2020</i>	<i>31 décembre 2021</i>
Membres du personnel	404	426
Consultants	1 537	1 404
Vacataires engagés par le Centre	56	35
Vacataires engagés par l'intermédiaire de l'UNOPS	121	115
Vacataires engagés par l'intermédiaire du PNUD	70	73
Stagiaires	9	17
Détachements à titre gracieux	1	2
Bourses	1	1
Administrateurs auxiliaires	6	8
Total	2 205	2 081

Source : Données communiquées par le Centre du commerce international.

30. Le Comité a aussi noté que, selon le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.13)] et le complément d'information sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/6 (Sect.13)/Add.1), le nombre approuvé de consultants et de vacataires financés au moyen du budget ordinaire en 2021 est de 29, sur la base des besoins recensés pour 23 projets.

31. Le Comité a constaté que le Centre n'a pas élaboré de plan stratégique et complet aux fins de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel. Par ailleurs, les informations relatives aux consultants et vacataires engagés par le Centre et aux personnes engagées via l'UNOPS ou le PNUD n'ont pas été communiquées.

32. Le Centre a expliqué qu'il avait soumis d'autres documents portant entre autres sur le dispositif de sélection du personnel, la gestion de la performance et l'évaluation des besoins d'apprentissage pour 2021 dans le cadre de sa gestion prévisionnelle des besoins en personnel et qu'il avait prévu d'acquiescer et de déployer des outils de gestion prévisionnelle des besoins en personnel d'ici le troisième trimestre 2023.

33. Le Comité est d'avis que l'absence d'une gestion prévisionnelle d'ensemble des besoins en personnel, en particulier pour ce qui concerne les consultants et les vacataires (qui représentent la majeure partie des effectifs), peut affecter la capacité du Centre d'organiser efficacement ses ressources humaines afin de s'acquiescer de son mandat.

34. Le Comité recommande que le Centre élabore un plan stratégique complet aux fins de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, qui couvrirait tous

les types de personnel, de façon à recenser les talents et les compétences nécessaires au Centre.

35. Le Centre a accepté cette recommandation.

Absence d'examen à mi-parcours et lacunes de la procédure de bilan de fin d'année appliquée aux membres du personnel

36. En application de l'instruction administrative publiée par le Centre sur le système de gestion de la performance et de perfectionnement (ITC/AI/2016/02), la période de notation commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. Dans les plans de travail individuels des fonctionnaires établis pour la période, les critères d'évaluation reposent sur les objectifs fixés. L'examen à mi-parcours est généralement effectué six mois après le début du cycle. Avant la fin du cycle, les fonctionnaires sont encouragés à procéder à une autoévaluation des objectifs individuels fixés au début du cycle. Cette évaluation sera prise en compte dans l'appréciation générale de la performance. Toutes les parties signent le document électronique complété, généralement dans le mois qui suit la fin de la période de notation.

37. Le Comité a consulté un échantillon de 40 rapports d'examen à mi-parcours pour la période 2021/22 et constaté que 10 examens à mi-parcours n'avaient pas été réalisés. De plus, cinq examens à mi-parcours ont été achevés après le 30 novembre 2021.

38. Le Comité a aussi consulté un échantillon de 40 bilans de fin d'année pour la période 2020/21 et constaté les lacunes suivantes dans la procédure pour 11 membres du personnel :

- a) Trois rapports n'avaient pas été signés par les membres du personnel ;
- b) Dans un rapport, l'autoévaluation ne couvrait pas tous les objectifs fixés ;
- c) L'un des rapports ne comportait pas de plan de travail ;
- d) Dans deux rapports, les notes données indiquaient que les fonctionnaires avaient répondu aux attentes alors que le taux d'achèvement des tâches confiées était inférieur à 100 % et que la progression indiquée pour certains des objectifs de travail était nulle ;
- e) Dans quatre rapports, les notes données étaient supérieures aux attentes alors que le taux d'achèvement des tâches confiées était inférieur à 100 %.

39. Le Centre a expliqué que certains objectifs n'avaient pas été atteints principalement en raison de facteurs géopolitiques, d'une évolution dans les plans du projet et des répercussions de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

40. Le Comité recommande que le Centre prenne des mesures afin de promouvoir l'achèvement en temps voulu des examens à mi-parcours et de garantir l'intégrité des bilans de fin d'année.

41. Le Centre a accepté cette recommandation.

5. Gestion de projet

Insuffisances dans les opérations sur le terrain

42. Le Centre du commerce international est un organisme non résident et, hormis son bureau à New York, il ne dispose d'aucun bureau national ou régional. Son réseau de présence sur le terrain est constitué de bureaux de projet établis uniquement pour exécuter des projets et des programmes. Le portefeuille de projets de terrain du Centre

s'est considérablement étoffé au cours des dernières années : il est passé d'environ 45,90 millions de dollars en 2017 à 91,90 millions de dollars en 2020.

43. Le Comité a constaté que le Centre devait réévaluer son approche quant au déploiement de bureaux sur le terrain. L'approche fondée sur les projets a exposé le Centre à des risques de fragmentation qui pourraient nuire à la cohérence de son identité institutionnelle et à sa capacité de nouer des relations stratégiques avec des parties prenantes telles que les donateurs, les acteurs gouvernementaux et les partenaires des Nations Unies dans un pays ou une région en particulier. Le Centre dispose de plusieurs bureaux et locaux de projet dans le même pays et parfois même dans la même ville, comme c'est le cas à Nairobi (trois bureaux).

44. Le Comité a aussi constaté que le Centre n'avait pas élaboré de directives applicables à tous ses bureaux pour l'ouverture de nouveaux bureaux de projet. Les gestionnaires de projet ont souvent dû tirer parti de leurs connaissances institutionnelles et de leurs propres liens avec d'autres organismes des Nations Unies ou des gouvernements hôtes pour composer avec ce processus. De plus, il fallait élaborer des lignes directrices officielles concernant la consultation et la coordination nécessaires dans les situations dans lesquelles plusieurs projets avaient des bureaux dans le même pays, afin de s'assurer qu'ils puissent collaborer et tirer parti des infrastructures existantes pour une efficacité optimale.

45. Le Comité a été informé que, en ce qui concerne les directives susmentionnées, la date de mise en œuvre avait été fixée au troisième trimestre de 2022.

46. Le Comité estime qu'il faut renforcer les dispositions relatives au soutien des opérations sur le terrain afin de gérer efficacement l'augmentation du nombre de projets de terrain.

47. Le Comité recommande que le Centre réexamine les modalités actuelles de déploiement d'une présence physique sur le terrain et élabore des directives relatives à l'ouverture de bureaux de projet.

48. Le Centre a accepté cette recommandation.

Améliorations nécessaires pour les rapports de fin de projet

49. Selon la politique d'évaluation du Centre, l'élaboration d'un rapport de fin de projet comporte une évaluation visant à déterminer si les résultats attendus ont été obtenus et à en rendre compte. Ces rapports sont souvent considérés comme une forme d'autoévaluation.

50. L'évaluation est un élément clé de toutes les activités du Centre : elle éclaire la prise de décision en matière de politiques, de programmes et de gestion de projets, dans le but d'améliorer les performances et de renforcer les contributions du Centre à la réalisation des objectifs de développement durable. Les rapports de fin de projet visent à décrire de manière exhaustive, aussi objectivement que possible, les résultats réellement obtenus par rapport aux attentes, dans le but de soutenir l'apprentissage par la réflexion et le partage des connaissances. Ces rapports sont l'occasion, pour les équipes de projet, de mettre au jour et de partager les leçons apprises et de formuler des recommandations.

51. Le Comité a examiné les rapports de fin de projet soumis en 2021 et a noté que sur 27 de ces rapports dus en 2021, 14 (52 %) ont été soumis en retard (dont cinq avec plus d'un mois de retard) et 16 (62 %) ne contenaient aucune information sur la contribution du projet aux cibles des objectifs de développement durable ou aux objectifs stratégiques du Centre. On trouvera des précisions dans le tableau II.5.

Tableau II.5
État de la soumission des rapports de fin de projet au 31 décembre 2021

<i>État de la soumission</i>	<i>Nombre de rapports</i>
Rapports présentés avant la date limite	13
Rapports présentés avec moins d'un mois de retard	8
Rapports présentés avec plus d'un mois de retard	5
Rapports non encore présentés	1
Total	27

Source : Données communiquées par le Centre du commerce international.

52. Le Comité est d'avis que les retards dans la présentation des rapports de fin de projet et la qualité insuffisante desdits rapports pourraient avoir des répercussions négatives sur le rôle que jouent ces rapports dans la facilitation de l'apprentissage institutionnel et dans l'aide à la prise de décision et à la gestion.

53. Le Comité recommande à nouveau que le Centre prenne des mesures pour présenter les rapports de fin de projet en temps voulu et pour améliorer leur qualité afin qu'ils puissent jouer leur rôle d'outil d'autoévaluation majeur.

54. Le Centre a accepté cette recommandation.

Lacunes dans le suivi des recommandations d'évaluation émises par le Groupe de l'évaluation indépendante

55. Selon la politique d'évaluation du Centre, le Comité de direction guide et supervise la mise en œuvre des recommandations formulées en matière d'évaluation. Tous les six mois, le Groupe de l'évaluation indépendante examine les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre soumis par les responsables de l'exécution et présente le rapport consolidé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre au Comité pour examen.

56. Le Comité a noté que le Groupe de l'évaluation indépendante n'assure le suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations qu'une fois par an. Le Comité a été informé que cela était dû à des ressources humaines limitées et que le mécanisme pouvait néanmoins être renforcé.

57. Le Comité est d'avis que les lacunes dans le suivi des recommandations liées à l'évaluation entraveraient le rôle de l'évaluation en tant qu'aide à la prise de décision et à l'amélioration des performances.

58. Le Comité recommande que le Centre prenne des mesures pour améliorer le suivi des recommandations de l'évaluation et l'application des résultats de l'évaluation.

59. Le Centre a accepté cette recommandation.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

60. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2021, le Centre a comptabilisé en pertes du matériel pour un montant de 163 343 dollars et des créances non recouvrables pour un montant de 2 060 dollars.

2. Versements à titre gracieux

61. Le Centre a déclaré n'avoir effectué aucun versement à titre gracieux en 2021.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière

62. Il n'y a eu aucun cas de fraude avérée ou présumée en 2021.

D. Acceptation

63. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier la Directrice exécutive du Centre et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur général de la République du Chili
et Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Jorge **Bermúdez**

L'Auditeur général de la République populaire de Chine
(Auditeur principal)
(*Signé*) **Hou Kai**

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne
(*Signé*) Kay **Scheller**

21 juillet 2022

Annexe

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2020

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
1	2016	A/72/5 (Vol. III), chap. II, par. 83	Respecter le délai minimum de 16 jours applicable à la réservation des billets afin de réduire les dépenses liées aux voyages et la fréquence des modifications ou des annulations de billets.	Le Comité de direction a pris des mesures de contrôle strictes. Le Centre a mis en place des mécanismes de responsabilisation bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	En 2021, le taux global de non-respect des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ est resté élevé, à 31 %. La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
2	2018	A/74/5 (Vol. III), chap. II, par. 24	Engager les consultants à l'issue d'une procédure de sélection ouverte, s'assurer qu'ils ne sont pas engagés pour des tâches de nature générale ou courante et définir clairement dans le cahier des charges de chaque mission les produits concrets attendus, et conserver des documents justificatifs en cas d'exception à cette règle.	Le Centre a élaboré une proposition aux fins de la sélection des consultants dont la rémunération serait supérieure à un certain seuil ; elle a été présentée au Comité de direction le 23 février et est en cours d'examen. Un rapport annuel sur les consultants et les vacataires a été rédigé et communiqué au Comité le 23 février. Des sessions de formation ciblées ont été organisées en octobre et novembre 2020 ainsi qu'en janvier 2021 sur les documents obligatoires, la justification de la sélection et de l'éligibilité, et les termes de référence. On a constaté une incidence positive, le nombre de refus ayant diminué à la suite de la formation.	En 2021, des consultants et vacataires effectuaient encore des tâches de nature générale. La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
3	2018	A/74/5 (Vol. III), chap. II, par. 40	Examiner les raisons pour lesquelles le délai de 21 jours pour le traitement des demandes d'autorisation de voyage n'est pas respecté au Centre et exercer un contrôle étroit afin d'assurer une meilleure conformité.	Le Comité de direction a pris des mesures de contrôle strictes. Le Centre a mis en place des mécanismes de responsabilisation bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	En 2021, le taux global de non-respect des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ est resté élevé, à 31 %. La recommandation est considérée comme en cours d'application.				X
4	2018	A/74/5 (Vol. III), chap. II, par. 48	Incorporer les dispositions standard dans tous les mémorandums d'accord, en particulier une clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des activités de formation ; envisager d'incorporer la disposition liant les relations futures avec un bénéficiaire à la soumission en temps voulu d'un rapport d'impact à long terme à la satisfaction du Centre.	Le modèle comprend une disposition standard exigeant que le bénéficiaire de la subvention fournisse tous les éléments de preuve nécessaires au versement, dont une liste des participants et d'autres documents financiers pertinents. L'instruction administrative publiée par le Centre sur le thème des subventions est en cours de révision pour inclure un cadre de présentation de rapports. Les dispositions finales seront éventuellement intégrées dans le modèle, si cela est jugé nécessaire.	Étant donné que le modèle comprend une disposition standard exigeant que le bénéficiaire de la subvention fournisse tous les éléments de preuve nécessaires au versement, dont une liste des participants et d'autres documents financiers pertinents, cette recommandation est considérée comme en cours d'application.				X
5	2018	A/74/5 (Vol. III), chap. II, par. 63	Envisager d'évaluer la durabilité à long terme des résultats obtenus dans le cadre de divers projets.	Le Groupe de l'évaluation indépendante a piloté la méthodologie d'examen de la durabilité en 2020 avec trois projets différents. Dans l'ensemble, la méthode d'examen a bien fonctionné, et des résultats précieux ont été obtenus. En conséquence, la direction du	Le Centre ayant pris des mesures pour évaluer la durabilité des projets, cette recommandation est considérée comme en cours d'application.				X

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
6	2019	A/75/5 (Vol. III) , chap. II, par. 26	Se doter d'un plan de continuité des opérations bien étayé et suffisamment mis à l'essai qui permette au Centre d'atténuer efficacement les risques d'interruption des activités en cas de perturbation.	Centre a approuvé la poursuite de ces examens sur une base régulière. En 2021, une autre série de projets menés dans deux pays a été évaluée, et d'autres examens sont prévus en 2022. De plus, il est envisagé d'élaborer un instrument qui permettrait aux gouvernements partenaires de mener ces examens de manière autonome, en fonction de leurs besoins.	Le plan de continuité des opérations est en cours de mise à jour.	Le plan n'est pas encore terminé et les risques d'interruption de travail posés par des événements perturbateurs ne sont pas considérés comme maîtrisés. La recommandation est considérée comme en cours d'application.			X	
7	2019	A/75/5 (Vol. III) , chap. II, par. 35	Mettre en place une procédure de sélection officielle plus rigoureuse pour les consultants et les vacataires dont la rémunération annuelle dépasse un certain seuil et procéder chaque année à un examen rétroactif de tous les contrats attribués par la direction.	Le Centre a élaboré une proposition aux fins de la sélection des consultants dont la rémunération serait supérieure à un certain seuil ; elle a été présentée au Comité de direction le 23 février et est en cours d'examen. Un rapport annuel sur les consultants et les vacataires a été rédigé et communiqué au Comité le 23 février. Des sessions de formation ciblées ont été organisées en octobre et	Le Centre a mis en place une procédure officielle pour le recrutement des consultants et vacataires dont les honoraires annuels étaient supérieurs à 150 000 dollars en 2021. La recommandation est considérée comme appliquée.		X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
8	2019	A/75/5 (Vol. III), chap. II, par. 45	Faire expressément figurer dans les contrats des consultants, des vacataires et des partenaires d'exécution une clause relative aux formations obligatoires et veiller à ce que les responsables du recrutement ou les gestionnaires de programmes vérifient qu'elles soient effectuées.	novembre 2020 ainsi qu'en janvier 2021 sur les documents obligatoires, la justification de la sélection et de l'éligibilité, et les termes de référence. On a constaté une incidence positive, le nombre de refus ayant diminué à la suite de la formation.	Le suivi est en cours. Outre les initiatives présentées dans la mise à jour d'octobre, le service des ressources humaines a travaillé avec le service informatique pour améliorer l'outil d'embauche e-Recruitment of Consultants (e-ROC), qui utilise désormais un système de feux de circulation pour indiquer si les consultants et les vacataires ont suivi les formations obligatoires. Le Centre met actuellement à jour sa directive relative aux formations obligatoires (ITC/EDB/2021/01).	Le taux d'achèvement des formations obligatoires par les membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire est passé de 89 % à 92 %. La recommandation est considérée comme appliquée.	X		
9	2019	A/75/5 (Vol. III), chap. II, par. 54	Envisager de mettre en place des mécanismes de responsabilisation bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	Le Comité de direction a pris des mesures de contrôle strictes. Le Centre a mis en place des mécanismes de responsabilisation bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	En 2021, le taux global de non-respect des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ est resté élevé, à 31 %. La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
10	2019	A/75/5 (Vol. III) , chap. II, par. 59	Envisager de se doter de directives générales imposant une évaluation rétroactive officielle par les Services centraux d'appui, ce qui permettrait au Centre de veiller au respect des règles régissant les achats de faible valeur et de prendre des mesures de suivi. Dans le cadre de cette évaluation rétroactive, il devrait notamment examiner le rapport coût-efficacité des services achetés aux fins de l'exécution des mandats.	Au premier trimestre de 2020, le Centre a établi des directives générales imposant une évaluation rétroactive officielle par les Services centraux d'appui, ce qui lui permet de vérifier que les agents certificateurs respectent les règles et prennent les mesures de suivi voulues.	Le Centre ayant instauré des directives générales imposant une évaluation rétroactive officielle par les Services centraux d'appui de façon à vérifier que les agents certificateurs respectent les règles et prennent les mesures, cette recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
11	2019	A/75/5 (Vol. III) , chap. II, par. 66	Se doter de mécanismes de responsabilisation à tous les niveaux pour que les rapports de fin de projet soient de qualité et qu'ils soient soumis dans le délai prescrit de trois mois, et pour qu'il soit donné suite aux recommandations formulées dans le rapport annuel d'évaluation dans les délais convenus, qui figurent dans la réponse de l'administration.	La responsabilité pour ce qui est de la soumission des rapports de fin de projet a été appliquée à différents niveaux. On a mis l'accent sur la qualité des rapports par la révision du modèle de rapport et des instructions connexes. De plus, des formations adaptées et régulières sur ces rapports sont organisées pendant la semaine de formation du Centre. Le délai de présentation des rapports a été repoussé de 3 à 6 mois, de façon à suivre les délais de présentation des rapports des parties prenantes externes. Depuis 2020, les recommandations formulées dans le rapport annuel d'évaluation ont été traitées	Le Comité ayant évalué la mise en œuvre de la recommandation et renouvelé l'observation formulée dans le rapport d'audit de 2021, dans lequel elle est toujours active, cette recommandation est considérée comme caduque.				X

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
				au moyen d'une réponse de l'administration portant sur ce thème.					
12	2019	A/75/5 (Vol. III), chap. II, par. 78	Respecter les dispositions standard du modèle de mémorandum d'accord relatif aux subventions, en particulier la clause de conditionnalité du paiement dans le cas des projets comportant des activités de formation.	Le modèle comprend une disposition standard exigeant que le bénéficiaire de la subvention fournisse tous les éléments de preuve nécessaires au versement, dont une liste des participants et d'autres documents financiers pertinents.	Étant donné que le modèle comprend une disposition standard exigeant que le bénéficiaire de la subvention fournisse tous les éléments de preuve nécessaires au versement, cette recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
13	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 18	Publier une directive sur la procédure de recouvrement des créances en souffrance, afin que les responsabilités puissent être établies et que les agents certificateurs puissent montrer qu'ils ont essayé de recouvrer les sommes dues.	Le Centre a publié les directives recommandées.	En 2021, le Centre a publié ses directives pour le suivi et le recouvrement des avances en souffrance versées à des particuliers, des vendeurs ou des partenaires d'exécution. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
14	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 23	Renforcer la gestion de la comptabilisation en pertes en émettant une sous-délégation officielle de pouvoirs en la matière.	Le Centre a émis la sous-délégation officielle de pouvoirs recommandée.	En 2021, le Centre a publié un mémorandum relatif à la délégation de pouvoir portant sur la comptabilisation en pertes des créances. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
15	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 29	Présenter séparément le taux relatif aux dépenses d'appui aux programmes et le taux relatif à l'appendice D dans les accords avec les donateurs.	Le taux relatif aux dépenses d'appui aux programmes et le taux relatif à l'appendice D sont désormais présentés séparément dans les accords avec les donateurs, en	En 2021, le Centre a déjà présenté séparément le taux relatif aux dépenses d'appui aux programmes et le taux relatif à l'appendice D dans les accords avec les donateurs. La recommandation est	X			

N ^o	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque
16	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 36	Mettre à jour ses directives en matière de contrôle afin de garder une trace écrite du mécanisme révisé tel que convenu par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED.	application de la recommandation. La circulaire de la Directrice exécutive sur le Comité de contrôle du Centre (ITC/EDB/2014/08) a été supprimée, le Comité ayant été dissous.	considérée comme appliquée. Le Centre, l'OMC et la CNUCED ont tenu une réunion au cours de laquelle il a été décidé que la fonction de rapport sur la gouvernance avait été remplacée par d'autres organes. La recommandation est considérée comme appliquée.	X			
17	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 41	Instaurer une procédure de contrôle pour éviter que des consultants travaillent simultanément et à plein temps avec des contrats distincts.	Cette situation ne s'est pas produite et les ressources humaines continueront à surveiller la durée des contrats. Les ressources humaines soutiennent l'embauche de cadres en recensant davantage de candidats.	Le Comité a noté qu'en 2021 le Centre avait signé 2 492 contrats de consultants et de vacataires avec 1 490 personnes, dont 254 se sont vu attribuer deux contrats ou plus dont les périodes se chevauchaient. La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
18	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 46	Réviser ses directives relatives à la structure de la fourchette de rémunération afin de tenir compte du paiement réel.	La politique est en cours de mise à jour.	Cette révision n'est pas encore terminée. La recommandation est considérée comme en cours d'application.		X		
19	2020	A/76/5 (Vol. III), chap. II, par. 52	Effectuer des évaluations d'étape des consultants ou vacataires dont la durée des contrats est supérieure à six mois.	La direction a mis en place un système de contrôles qui est coordonné avec le système de gestion de la performance. Le Centre a veillé à ce qu'il soit procédé à des évaluations intermédiaires pour les contrats dont la durée est	L'évaluation intermédiaire dans le système e-ROC ne se fait pas en ligne. La direction a mis en place un système de contrôle en coordination avec l'évaluation de la performance. Cette recommandation est		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du Centre du commerce international	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation non appliquée	Recommandation devenue caduque	
				supérieure à six mois et pour lesquels aucun paiement intermédiaire n'a été effectué. Avant que le paiement ne soit versé dans son intégralité, le ou la responsable du recrutement vérifie que la performance ou la prestation donne satisfaction.	considérée comme en cours d'application.					
20	2020	A/76/5 (Vol. III) , chap. II, par. 60	Adopter des mesures correctives pour améliorer le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.	Le Comité de direction a pris des mesures de contrôle strictes. Le Centre a mis en place des mécanismes de responsabilisation bien définis à tous les niveaux afin d'améliorer le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	En 2021, le taux global de non-respect des directives imposant l'achat des billets 16 jours au moins avant le départ est resté élevé, à 31 %. La recommandation est considérée comme en cours d'application.			X		
21	2020	A/76/5 (Vol. III) , chap. II, par. 65	Procéder à des ajustements comptables pour garantir l'exactitude de la présentation des immobilisations corporelles et des amortissements dans les états financiers.	L'ajustement comptable a été effectué. Aucun document et aucune autre mesure ne sont nécessaires.	En 2021, le Centre a comptabilisé l'amortissement. En septembre 2021, l'amortissement est correct. La recommandation est considérée comme appliquée.	X				
Nombre total de recommandations						21	8	12	–	1
Pourcentage du nombre total de recommandations						100	38	57	–	5

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 25 mars 2022, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2021 ont été établis conformément à l'article 6.1 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre du commerce international au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Chandramouli **Ramanathan**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2021

A. Introduction

1. La Directrice exécutive a l'honneur de présenter le rapport financier sur les comptes du Centre du commerce international (ITC) pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Il offre un aperçu de la situation financière et des résultats du Centre et met en lumière les tendances et les changements importants. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

B. Gouvernance

3. Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges et du commerce international. Il est subordonné aux organes directeurs des deux organisations mères. Il s'agit des organes chargés d'approuver les programmes et budgets de l'ONU et de l'OMC, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et, en ce qui concerne l'OMC, le Comité des questions budgétaires, financières et administratives, le Comité du commerce et du développement et le Conseil général. Le Centre est soumis au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation ainsi qu'au système de contrôle des Nations Unies. Le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Centre est désigné(e) conjointement par le (la) Directeur(trice) général(e) de l'OMC et le (la) Secrétaire général(e) de la CNUCED, puis nommé(e) par le (la) Secrétaire général(e) de l'ONU.

4. Le Groupe consultatif conjoint se réunit une fois par an pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et d'un rapport annuel d'évaluation et formuler des recommandations sur les priorités actuelles et futures. Il compte parmi ses membres des représentantes et représentants de tous les États membres de l'ONU et de l'OMC et des États ayant le statut d'observateur au sein de ces deux entités, et bénéficie de la participation des membres de la direction de l'OMC et de la CNUCED. Le rapport du Groupe consultatif conjoint est soumis par sa présidente ou son président, qui est élu chaque année, au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Comité du commerce et du développement de l'OMC. Il est ensuite présenté au Conseil général de l'OMC par la présidence du Comité du commerce et du développement. Le Groupe consultatif conjoint remplit un certain nombre de fonctions essentielles. Il est notamment chargé de tenir les États membres informés des opérations du Centre et de leur permettre de formuler des avis et des commentaires, de donner des conseils au sujet du plan stratégique du Centre et d'annoncer les contributions extrabudgétaires volontaires. Il offre aussi une tribune aux membres de la direction de l'OMC et de la CNUCED pour commenter les résultats obtenus par le Centre.

5. Le Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale de l'ITC examine les plans stratégiques et opérationnels du Centre et l'utilisation des fonds mis à disposition par le fonds d'affectation spéciale.

C. Objectifs et stratégies

6. Le Centre s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier celles des pays les moins avancés et des pays en transition, en fournissant une assistance technique liée au commerce.

7. Le mandat du Centre repose sur le principe selon lequel le commerce peut être un puissant vecteur d'amélioration des conditions de vie. Le rôle du commerce international est explicitement reconnu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, où il est défini comme « un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté, [qui] contribue au développement durable ». Les États Membres ont convenu de continuer à « soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, [ainsi qu']une véritable libéralisation des échanges ». Dans ce contexte, les travaux relatifs à la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises réalisés par le Centre sont plus importants et plus pertinents que jamais.

8. L'année 2021 était la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique du Centre pour 2018-2021. L'organisation s'est attachée à aider les États Membres et les partenaires à sortir de la pandémie en concrétisant sa vision du « bon commerce » et en appuyant la réalisation des objectifs de développement durable.

9. En 2021, le Centre prévoyait de fournir une assistance technique liée au commerce d'une valeur de 141 millions de dollars, soit une augmentation de 9 % par rapport à la prestation effectivement fournie en 2020. Cette assistance a été financée par deux types de fonds : le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

D. Aperçu des activités et de l'environnement

10. En 2021, le Centre a axé son action sur 11 des objectifs de développement durable, plus particulièrement les objectifs 8 (travail décent et croissance économique), 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), 5 (égalité entre les sexes), 2 (faim « zéro ») et 1 (pas de pauvreté). Le Centre a également contribué à la réalisation des objectifs 4 (éducation de qualité), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), et 16 (paix, justice et institutions efficaces). Ses activités ont porté sur six domaines : a) l'organisation d'une veille économique et commerciale ; b) la création d'un environnement économique favorable ; c) le renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement ; d) la connexion aux chaînes de valeur internationales ; e) la promotion et la généralisation d'un commerce inclusif et vert ; f) l'appui à l'intégration économique régionale et aux échanges et à l'investissement Sud-Sud.

11. En 2021, le Centre a fourni des services d'assistance technique, de renforcement des capacités et de veille économique, et le montant brut de ses dépenses extrabudgétaires s'est élevé à 107,12 millions de dollars des États-Unis. Il est en hausse d'environ 16,6 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses financées au moyen du budget ordinaire se sont quant à elles élevées à 40,36 millions de dollars. Les résultats d'ensemble ont été conformes aux objectifs fixés pour 2021. L'action du

Centre continue d'être fortement soutenue par les initiatives des entreprises en matière d'innovation et d'élaboration de projets. Au cours de l'année, un montant de 0,4 million de dollars a été alloué au Fonds de développement des entreprises pour des projets novateurs.

12. En 2021, plus de 410 000 bénéficiaires en ont appris davantage sur des questions relatives au commerce grâce aux outils de veille économique et aux contenus numériques du Centre ainsi qu'à des manifestations ciblées de sensibilisation et de mise en commun des connaissances. À plus de 90 occasions, le Centre a guidé les décideurs et contribué à l'élaboration de stratégies ou de politiques en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises de pays en développement. Grâce à son travail, plus de 550 institutions publiques et privées d'appui au commerce et à l'investissement ont obtenu de meilleurs résultats et sont mieux à même de servir leurs clients. Plus de 25 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises (dont plus de 8 300 détenues ou dirigées par des femmes) ont adapté leurs activités et renforcé leur compétitivité. Enfin, plus de 5 600 microentreprises et petites et moyennes entreprises (dont plus de 2 200 détenues ou dirigées par des femmes) ont effectué des transactions commerciales internationales avec l'aide du Centre. Le Centre a continué d'axer la majeure partie de son action sur l'Afrique subsaharienne, conformément à son engagement prioritaire en faveur des pays les plus vulnérables. En 2021, 45 % des dépenses extrabudgétaires engagées dans les pays ou les régions ont été consacrées aux pays les moins avancés, et plus de 80 % à des pays du groupe plus large des pays prioritaires, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays d'Afrique subsaharienne et les pays touchés par un conflit.

13. En 2021, le Centre a continué de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques concernant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en assurant le maintien et la consolidation des modalités d'intervention hybrides : les interventions sur le terrain, généralement menées avec des partenaires locaux, étaient complétées par des services de conseil ou de formation en ligne. Dans le cadre de l'initiative SheTrades, des rapports par pays mettant en évidence les conséquences de la pandémie sur les entreprises appartenant à des femmes et la façon dont les entrepreneures avaient fait face à la crise ont été publiés. Dans la quatrième édition du *Guide de l'exportateur de café*, le Centre a abordé les nouvelles dynamiques du marché et les effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce mondial du café. L'édition 2021 du rapport phare du Centre, qui porte sur les perspectives de compétitivité des petites et moyennes entreprises, présente les mesures que les petites entreprises peuvent mettre en place pour se reconstruire après la pandémie de COVID-19 et améliorer leur résilience face à la crise climatique, ainsi que les domaines dans lesquels les petites entreprises ayant des ressources limitées peuvent investir pour tirer parti de la transition écologique.

14. En 2021, le rapport annuel d'évaluation portait essentiellement sur le plan stratégique du Centre pour 2018-2021, intitulé « Routes commerciales vers un développement durable et inclusif ». Il a été conclu que le document offrait dans les faits au Centre un cadre opérationnel directif mais flexible. Il donnait une vision claire de l'objectif à atteindre et avait permis d'établir un climat de confiance, tant au Centre qu'à l'extérieur. Le rapport d'évaluation a recensé les mesures à appliquer dans le cadre du nouveau plan stratégique, à savoir élaborer un cadre de mise en œuvre permettant de combler les écarts entre les objectifs généraux de haut niveau à moyen et long terme et les objectifs opérationnels annuels, allouer les ressources plus efficacement et examiner régulièrement les progrès et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie.

15. Les risques recensés en 2021 étaient surtout liés aux conditions qui prévalaient en temps de pandémie et après la pandémie dans les pays dans lesquels le Centre déploie des programmes. En faisant participer les principales parties prenantes dans la gestion proactive des risques et la réponse coordonnée aux risques, le Centre a été en mesure de maintenir ses opérations sur le terrain et d'opérer une transition en douceur vers des plans d'intervention lui permettant d'assurer une prestation en continu. Parmi les facteurs clés de réussite figurent notamment : une présence active sur le terrain grâce à des bailleurs de fonds et des partenaires locaux réactifs et collaboratifs, et l'adoption de modalités hybrides permettant de contourner les mesures de confinement et les restrictions qui pesaient sur les voyages dans pratiquement tous les pays bénéficiaires. En 2021, la direction du Centre a procédé à des évaluations des risques institutionnels et à des évaluations approfondies des risques prioritaires, ce qui a donné lieu à des analyses actualisées des risques et à l'adoption de mesures d'atténuation.

16. Le Centre a mené plusieurs initiatives visant à accroître l'efficacité et l'efficacités, dont les résultats ont été mesurés selon un certain nombre d'indicateurs clés. Il a une fois de plus atteint la neutralité en matière d'émission de carbone. En ce qui concerne l'égalité des genres, le pourcentage de femmes occupant des postes à responsabilité a atteint 47 %, alors que la cible était fixée à 50 % ; le Centre a atteint un taux de 94 % par rapport au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, comme le montrent les cibles qu'il a atteintes ou dépassées. En 2021, le Centre est parvenu à mobiliser des ressources extrabudgétaires totalisant 315 millions de dollars pour 2022 et au-delà.

17. Le Centre a continué de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont il est membre, et des équipes de pays des Nations Unies. Il est signataire de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans 27 pays et contribue à l'élaboration de plans de travail conjoints et au suivi de leur mise en œuvre dans plusieurs autres. Il participe également à la mise en œuvre des plans d'intervention socioéconomique mis en place par l'ONU pour lutter contre les effets de la COVID-19. En tant qu'organisme non résident, il adapte ses opérations pour appuyer sans réserve la réforme de l'Organisation et contribuer aux travaux menés au niveau régional et aux travaux des équipes de pays des Nations Unies dans les cas où son expertise répond aux priorités des gouvernements.

18. À la 55^e réunion annuelle du Groupe consultatif conjoint, qui s'est tenue à Genève le 2 novembre 2021, les États Membres ont salué la souplesse dont avait fait preuve le Centre s'agissant de répondre aux défis posés par la pandémie de COVID-19. Ils ont dit que l'intervention rapide du Centre témoignait de son engagement inébranlable envers les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement. Ils ont en outre apprécié que l'organisation ait mis l'accent sur la durabilité, la numérisation et l'inclusion. Les représentantes et représentants ont souligné les graves répercussions économiques qu'avait eues la pandémie de COVID-19 dans leurs pays respectifs, et en particulier dans les pays les moins avancés. Elle a en effet porté atteinte aux systèmes alimentaires et entraîné des pertes d'emplois et des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. Ils ont exprimé l'espoir de voir le secteur du commerce se redresser progressivement et ont conclu que le travail du Centre était plus pertinent que jamais vu les évolutions récentes. Les États Membres ont en outre évoqué leur collaboration fructueuse avec le Centre dans le cadre de divers projets, notamment en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes, le climat et la durabilité, le commerce numérique et électronique, la veille économique et commerciale, l'adhésion à l'OMC et la facilitation du commerce.

E. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

19. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers des activités du Centre et la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2021. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière du Centre ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

Produits

Résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

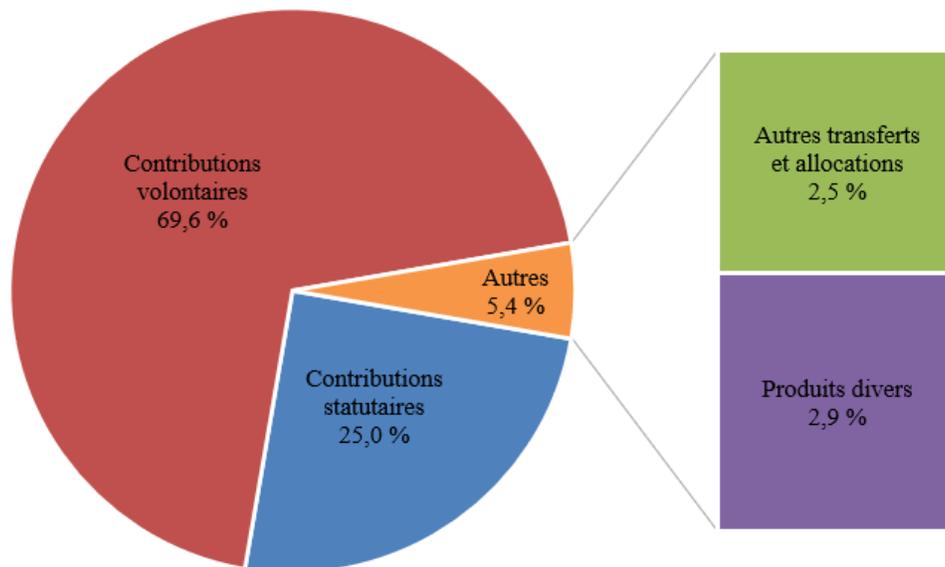
	2021	2020
Total des produits	160 509	120 517
Total des charges	150 872	131 295
(Déficit)/excédent	9 637	(10 778)

20. En 2021, le montant total des produits s'est élevé à 160,509 millions de dollars (120,517 millions en 2020). Ce montant se décompose comme suit : contributions volontaires de donateurs (111,683 millions de dollars, soit 69,6 % du montant total des produits) ; contributions statutaires (40,083 millions de dollars, soit 25,0 %) ; autres transferts et allocations (4,048 millions de dollars, soit 2,5 %) ; produits divers (4,695 millions de dollars, soit 2,9 %). Les contributions volontaires comprennent aussi une contribution en nature d'un montant de 3,013 millions de dollars, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé par le Centre pour la location du bâtiment qu'il occupe.

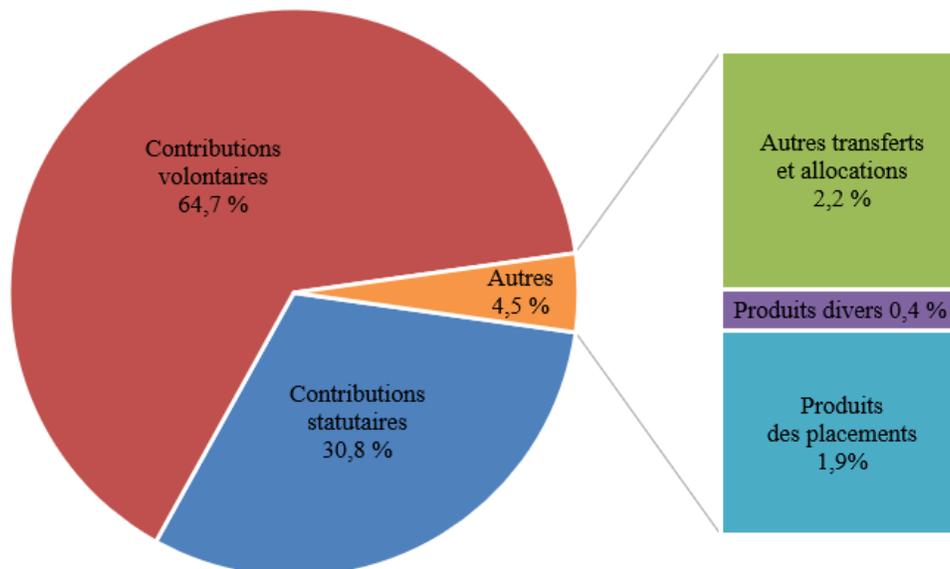
21. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées en produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci prévoit des dispositions exigeant des résultats particuliers et une obligation de restitution. Les contributions reçues au titre d'accords non assortis de conditions, d'un montant de 55,478 millions de dollars, résultent principalement de la signature d'accords pluriannuels avec l'Allemagne, la Finlande, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, et comprennent aussi les autres transferts et allocations reçus au titre d'accords interorganisations et des initiatives multidonateurs financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. Un montant de 58,019 millions de dollars a été comptabilisé en produits en 2021 en vertu d'accords assortis de conditions.

22. Les contributions volontaires couvrent souvent des périodes pluriannuelles, puisqu'elles constituent des engagements s'étalant habituellement sur la durée des projets, en général trois ou quatre ans. Ainsi, une partie des produits comptabilisés au cours des années précédentes finance les activités de l'année considérée ou celles des années à venir, sauf s'il s'agit d'accords assortis de conditions.

Figure IV.I
Ventilation des produits, par année



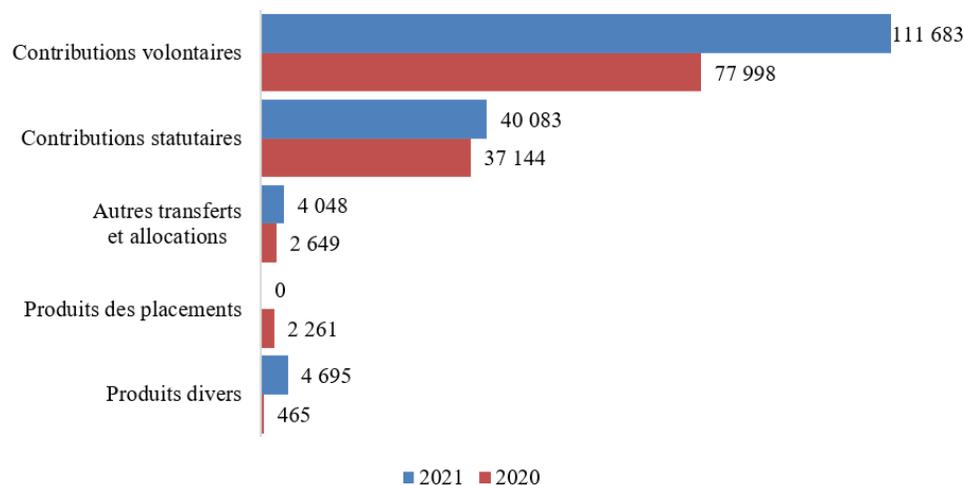
Total des produits pour 2021 : 160,509 millions de dollars



Total des produits pour 2020 : 120,517 millions de dollars

Figure IV.II
Ventilation des produits, par catégorie et par année

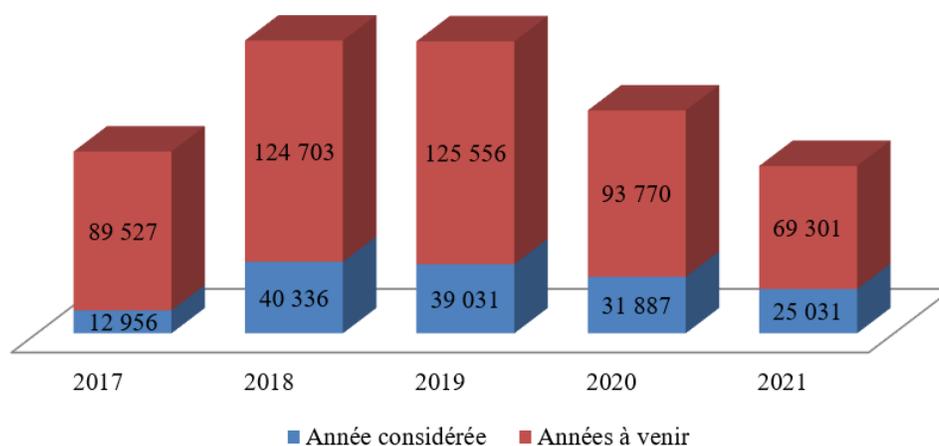
(En milliers de dollars des États-Unis)



23. En glissement annuel, la valeur totale des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations signés avec des donateurs s'est élevée à 94,332 millions de dollars en 2021, contre 125,657 millions en 2020, 164,587 millions en 2019, 165,039 millions en 2018 et 102,483 millions en 2017.

Figure IV.III
Répartition des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations (assortis ou non de conditions) signés avec des donateurs, selon l'année d'imputation

(En milliers de dollars des États-Unis)

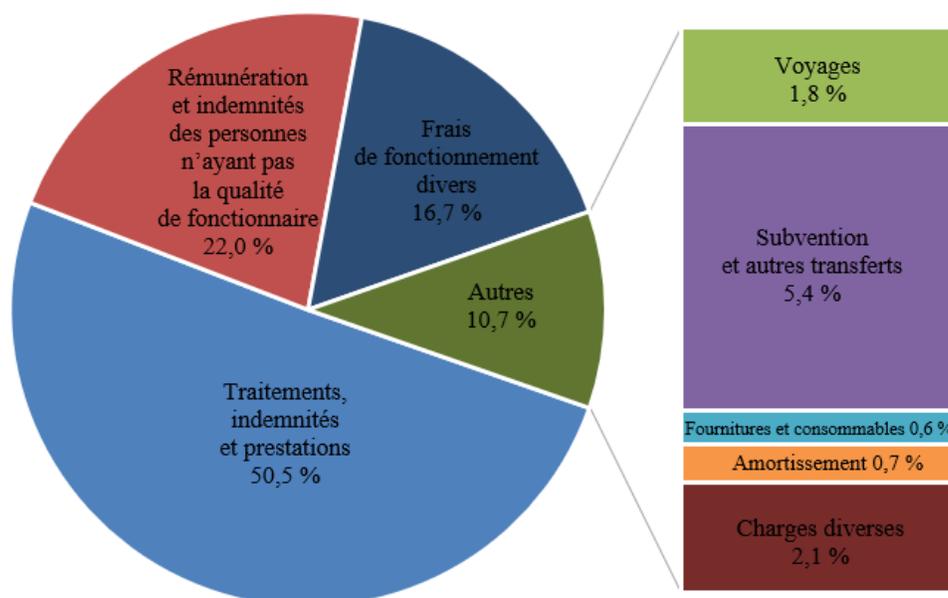


24. La figure ci-dessus présente la répartition des accords de contribution volontaire et d'autres transferts et allocations signés chaque année, selon l'année d'imputation (année considérée et années à venir).

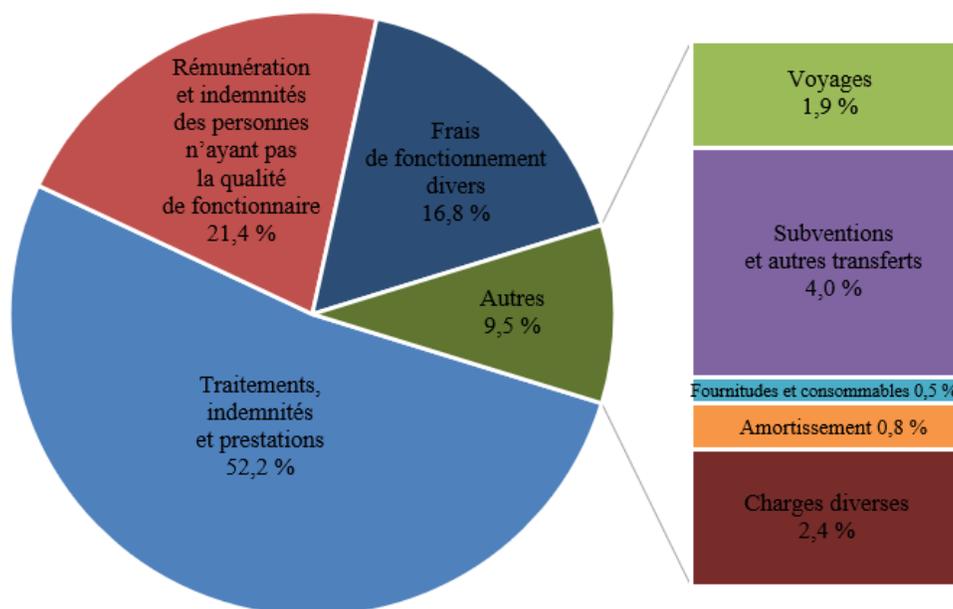
Charges

25. Le total des charges pour l'année terminée le 31 décembre 2021 s'est établi à 150,872 millions de dollars (contre 131,295 millions de dollars en 2020). Ce montant se décompose comme suit : charges de personnel (76,202 millions de dollars, soit 50,5 % du montant total des charges) ; rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (33,253 millions de dollars, soit 22,0 %) ; frais de fonctionnement divers (25,265 millions de dollars, soit 16,8 %) ; subventions et autres transferts (8,195 millions de dollars, soit 5,5 %) ; charges diverses, y compris la quote-part du partenariat (3,135 millions de dollars, soit 2,1 %) ; voyages (2,774 millions de dollars, soit 1,8 %), amortissements (1,086 million de dollars, soit 0,7 %) ; fournitures et consommables (0,962 million de dollars, soit 0,6 %). Les charges de personnel comprennent un montant de 6,005 millions de dollars correspondant aux coûts financiers et aux coûts des services rendus au cours de la période qui concernent les engagements au titre des prestations définies (subventionnement de l'assurance maladie après la cessation de service, paiement du reliquat de jours de congé annuel et prestations liées au rapatriement). Conformément à la politique établie par le Contrôleur de l'ONU, les dépenses d'appui aux programmes sont facturées sur la base d'un taux allant de 7,0 % à 14,0 % des coûts de mise en œuvre des activités relatives aux projets. Ces coûts sont inclus dans les dépenses afférentes aux projets.

Figure IV.IV
Ventilation des charges, par année

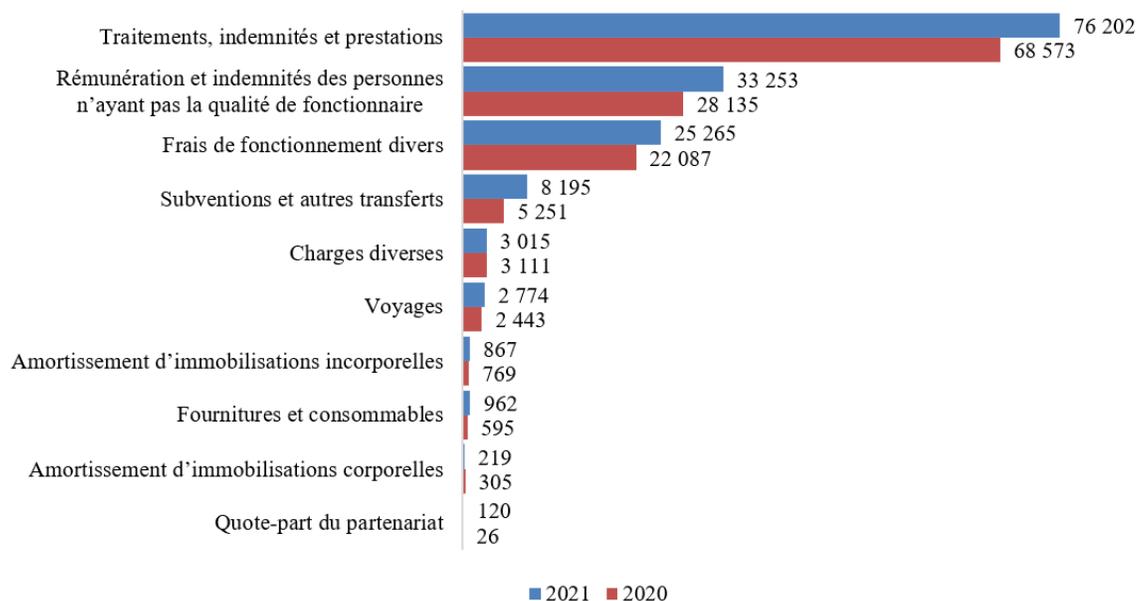


Total des charges pour 2021 : 150,872 millions de dollars



Total des charges pour 2020 : 131,295 millions de dollars

Figure IV.V
Ventilation des charges, par catégorie et par année
 (En milliers de dollars des États-Unis)



26. Le montant total des charges de personnel, qui comprennent la rémunération et les indemnités des fonctionnaires et des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, s'est établi à 109,455 millions de dollars (contre 96,708 millions de dollars en 2020), ce qui représente 72,5 % du total des charges de l'année et une augmentation de 13,2 % par rapport à 2020. Cela tient à l'augmentation du nombre de personnes travaillant sur des projets (membres du personnel et consultants) financés au moyen de contributions extrabudgétaires et à l'augmentation de

l'équivalent en dollars des États-Unis des traitements versés en francs suisses aux agents de la catégorie des services généraux. Les frais de fonctionnement divers se sont élevés à 25,265 millions de dollars (contre 22,087 millions de dollars en 2020), soit 16,7 % du total des charges de l'année. L'augmentation de 14,4 % par rapport à l'année précédente est due à la hausse des charges liées à l'assistance technique (la formation, la facilitation des réunions et les services de conception et de développement des technologies de l'information, par exemple). Les charges relatives aux subventions et autres transferts se sont établies à 8,195 millions de dollars (contre 5,251 millions de dollars en 2020), soit 5,4 % du total des charges pour 2021. L'augmentation de 56,1 % par rapport à 2020 s'explique par la décentralisation de l'exécution des projets en faveur des homologues locaux en raison de la pandémie de COVID-19. Les résultats d'ensemble sont conformes aux objectifs fixés pour 2021.

Résultats des activités

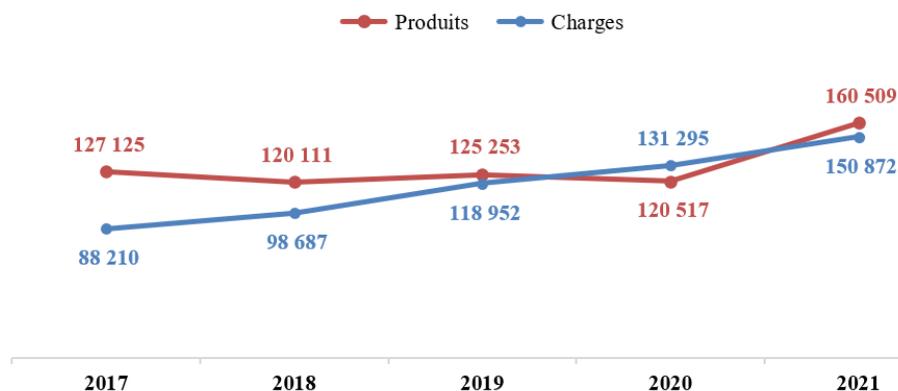
27. L'excédent net pour 2021 s'est élevé à 9,637 millions de dollars (contre un déficit net de 10,778 millions de dollars en 2020). Les produits tirés d'accords non assortis de conditions sont comptabilisés lorsque le donateur donne effet à un accord juridiquement contraignant qu'il a conclu avec le Centre, et non au moment de l'encaissement des fonds. Les charges résultant de la prestation des services faisant l'objet de la contribution sont quant à elles rattachées à la période au cours de laquelle les dépenses ont été engagées. Cela signifie que des contributions reçues au cours d'une période donnée ne sont parfois utilisées qu'ultérieurement, dans les cas où un accord pluriannuel est signé en fin d'année. Les produits provenant de contributions volontaires liées à des accords qui comportent une clause de restitution si les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur sont inscrits au passif. À mesure que le Centre s'acquitte des obligations prévues par l'accord, la valeur comptable de l'élément de passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

28. La comptabilisation des produits provenant d'accords non assortis de conditions au moment de la signature des accords a faussé les résultats annuels du Centre, puisque les produits peuvent être comptabilisés plusieurs années avant les charges. Les changements que le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public envisage d'apporter aux normes IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe) et IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et le fait que les contributions que le Centre recevra à l'avenir feront essentiellement l'objet d'accords assortis de conditions auront un effet positif sur les comptes : il n'y aura pas d'effet sur l'excédent net (ou sur le déficit net) en ce que les charges seront comptabilisées au moment de la prestation de services et que produits et charges s'équilibreront dans l'état des résultats financiers.

29. La pandémie a retardé l'achèvement de certaines activités, mais il n'est pas possible d'en mesurer les effets en ce qui concerne les coûts. Elle n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Centre : les contributions n'ont pas été réduites, le recouvrement des créances n'a pas souffert et il n'y a pas eu lieu de les déprécier, il n'y a pas eu besoin de restituer des fonds aux donateurs et la situation de trésorerie est saine.

Figure IV.VI
Variation des produits et des charges

(En milliers de dollars des États-Unis)



Actif

30. Au 31 décembre 2021, l'actif s'élevait à 392,628 millions de dollars, contre 412,027 millions au 31 décembre 2020.

31. Les principaux éléments d'actif étaient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (160,712 millions de dollars, soit 40,93 % du montant total de l'actif, contre 173,588 millions en 2020), ainsi que les contributions volontaires dues par les donateurs au titre de projets de coopération technique (219,358 millions de dollars, soit 55,87 %, contre 227,801 millions en 2020). Le reste de l'actif se composait d'autres éléments d'actif et d'immobilisations corporelles et incorporelles.

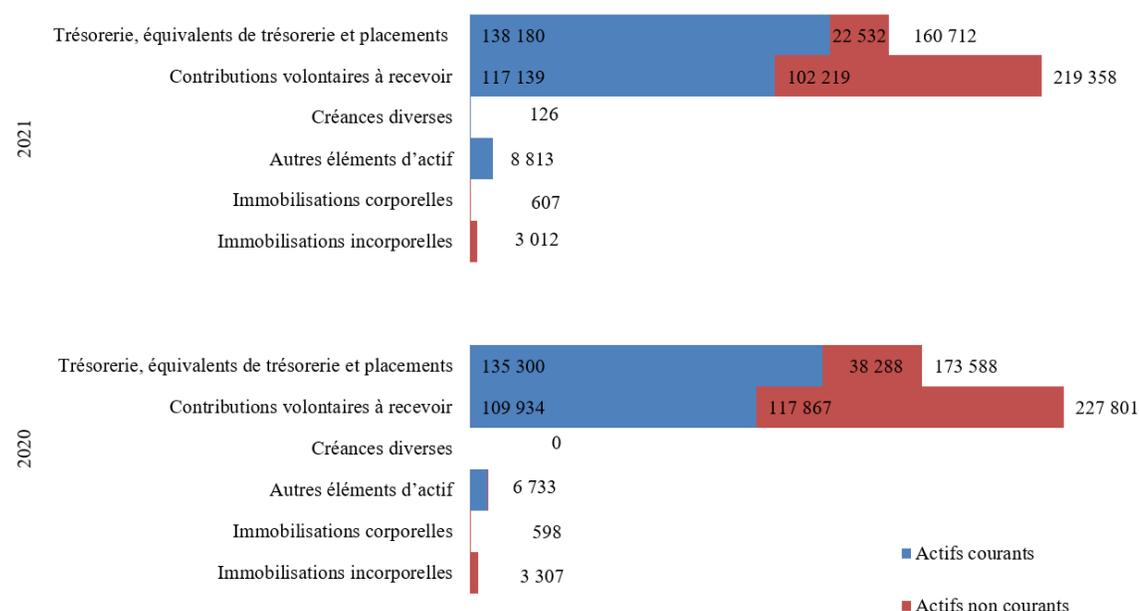
32. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements au 31 décembre 2021, soit 160,712 millions de dollars, était détenu par le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et par les bureaux principaux et extérieurs. La diminution de 12,876 millions de dollars par rapport au solde détenu à la fin de 2020 est principalement due au fait que de nombreux projets sont en phase de mise en œuvre et qu'ils exigent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

33. En application des normes IPSAS, les créances au titre des contributions volontaires peuvent être intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à recevoir au cours d'exercices ultérieurs. Au 31 décembre 2021, le montant total à recevoir s'établissait à 219,358 millions de dollars : 117,139 millions de dollars devaient être versés en 2021 et le solde (soit 102,219 millions de dollars) après 2021.

34. Le montant des contributions volontaires à recevoir toutes catégories confondues a diminué de 8,443 millions de dollars. Comme le montre la figure ci-après, les contributions volontaires à recevoir à court terme ont augmenté, passant de 109,934 millions de dollars à 117,139 millions de dollars, tandis que les contributions volontaires à recevoir à long terme ont été ramenées de 117,867 millions à 102,219 millions de dollars. Cette diminution est principalement due aux règlements effectués en 2021, mais aussi au recul du nombre d'accords signés (voir fig. IV.III). Compte tenu des négociations actuelles avec les donateurs, il est prévu que le niveau actuel des contributions se maintienne dans un avenir proche.

Figure IV.VII
Récapitulatif de l'actif, par année

(En milliers de dollars des États-Unis)



Passif

35. Au 31 décembre 2021, le passif s'élevait à 436,367 millions de dollars, contre 465,989 millions de dollars au 31 décembre 2020.

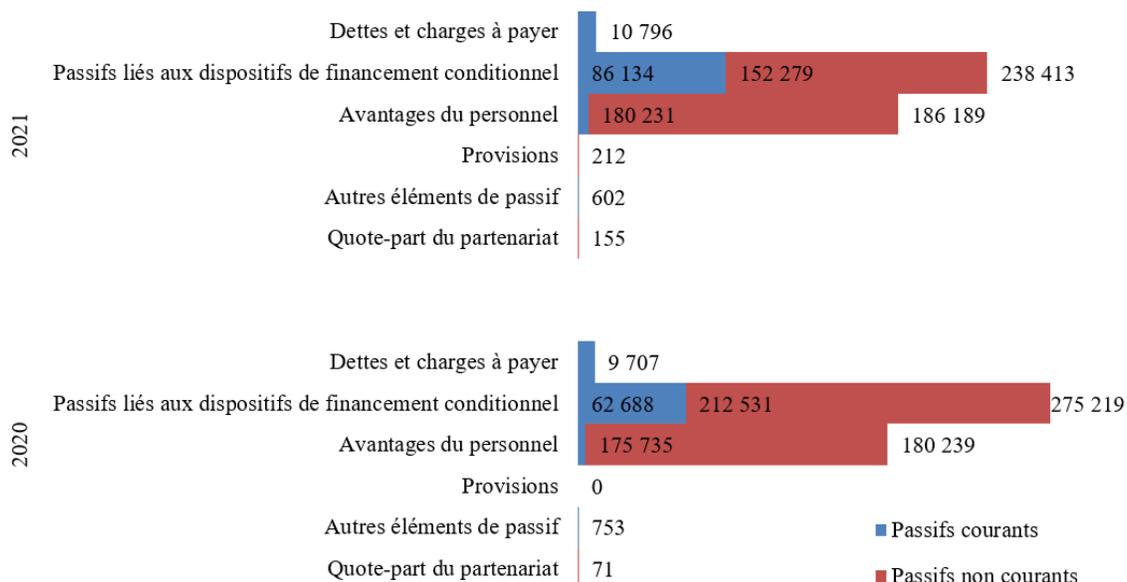
36. Le montant des éléments de passif tenant à des accords assortis de conditions a diminué de 36,806 millions de dollars, passant de 275,219 millions en 2020 à 238,413 millions en 2021 (soit 54,6 % du total du passif). Les accords concernant certaines contributions sont assortis de conditions selon lesquelles les fonds qui ne sont pas dépensés selon les modalités prévues dans l'accord doivent être restitués. Les éléments de passif relatifs à ce type d'accord correspondent à la part des contributions, principalement de l'Union européenne, qui n'a pas été comptabilisée en produits parce qu'au 31 décembre 2021, le Centre n'avait pas exécuté les services visés. Un certain nombre de projets pluriannuels financés par l'Union européenne signés au cours de l'année 2020 sont entrés dans la phase de mise en œuvre en 2021, ce qui a entraîné une diminution des engagements conditionnels. De nouveaux accords pluriannuels portant sur un montant d'environ 36,943 millions de dollars ont été signés en 2021, tandis qu'un montant d'environ 58,019 millions de dollars a été comptabilisé en produits sur l'année, le Centre s'étant acquitté des obligations prévues.

37. Les prestations dues au personnel (fonctionnaires et retraités) ont constitué un autre poste important du passif en 2021. Elles se sont élevées à 186,189 millions de dollars, soit 42,7 % du total du passif (pour plus de détails, voir la note 12 relative aux états financiers). Il s'agissait principalement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (167,077 millions de dollars, soit 89,7 % du montant total des passifs liés aux avantages du personnel). L'augmentation de 5,950 millions de dollars des engagements au titre des avantages du personnel se décompose comme suit : un gain actuariel net de 0,550 million de dollars, comptabilisé directement en actif net, un montant de 6,005 millions de dollars représentant le coût des services rendus au cours de la période et les coûts financiers

au titre des prestations définies, qui est comptabilisé en charges au titre des dépenses de personnel, et une diminution de 0,495 million de dollars du montant au titre des traitements, indemnités, prestations et congés dans les foyers.

Figure IV.VIII
Récapitulatif du passif, par année

(En milliers de dollars des États-Unis)



Actif net

38. Le passif net a diminué, passant de 53,962 millions de dollars en 2020 à 43,739 millions de dollars en 2021, soit une baisse de 10,223 millions de dollars qui s'explique principalement par un résultat d'exploitation de 9,367 millions de dollars et un gain actuariel de 0,550 million de dollars. Le Centre participe à une initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. La quote-part du partenariat comptabilisée en passif net en 2021 par la méthode de la mise en équivalence s'élève à 0,036 million de dollars. Le passif net est compensé par les réserves de fonctionnement, dont le montant est passé de 12,442 millions de dollars en 2020 à 13,208 millions en 2021.

Situation de trésorerie

39. Au 31 décembre 2021, la situation de trésorerie était saine, puisque le Centre disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses passifs courants. Le montant total des actifs liquides s'élevait à 255,445 millions de dollars (17,792 millions de dollars de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 120,388 millions de placements à court terme et 117,265 millions de créances), alors que le total des passifs courants s'établissait à 103,490 millions de dollars et le montant total du passif à 436,367 millions de dollars. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du Centre s'établissait à 160,712 millions de dollars.

40. Le tableau ci-après présente, pour 2021 et 2020, une synthèse des principaux indicateurs de liquidité au 31 décembre.

<i>Indicateurs de liquidité</i>	<i>2021</i>	<i>2020</i>
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	2,5	3,2
Liquidités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	1,3	1,7
Actifs liquides/total de l'actif	0,7	0,6
Liquidités disponibles, en équivalent-mois	11,1	12,5

41. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité du Centre à honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont il dispose. Le ratio de 2,5 signifie que les liquidités sont 2,5 fois supérieures au total des passifs courants et suffiraient donc à régler l'intégralité des obligations à court terme si cela se révélait nécessaire. Lorsque l'on exclut les créances de l'analyse, le ratio de couverture des passifs courants est de 1,3, ce qui indique que le Centre peut honorer ces passifs au moyen de ses actifs réalisables immédiatement, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. Au 31 décembre 2021, les actifs liquides du Centre représentaient 70 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme suffisaient à couvrir pendant 11,1 mois ses dépenses, estimées en moyenne à 12,482 millions de dollars par mois.

42. À la date de clôture, le montant des engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 186,189 millions de dollars. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étant de 160,712 millions de dollars, ces engagements étaient couverts à hauteur de 86,3 %. Aucune réserve n'a été constituée pour financer les engagements au titre des prestations définies relevant du budget ordinaire. Le Centre a commencé à mettre de l'argent de côté pour les primes de rapatriement et les engagements en matière d'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel dont les postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. La valeur actuarielle de ces engagements était couverte à 24 % au 31 décembre 2021.

Comparaison avec le budget

43. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture, et des crédits définitifs approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies. La note 17 présente la comparaison et le rapprochement des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

44. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) compare le budget définitif aux montants effectifs, calculés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget. Cette comparaison n'est faite que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

	2021			2020		
	Budget annuel définitif	Montants effectifs (méthode comptable applicable au budget)	Différence (pourcentage)	Budget annuel définitif	Montants effectifs (méthode comptable applicable au budget)	Différence (pourcentage)
Recettes						
Contributions statutaires de l'Organisation des Nations Unies	20 361	20 096	(1)	18 862	18 862	–
Contributions statutaires de l'Organisation mondiale du commerce	20 361	20 096	(1)	18 862	18 862	–
Recettes diverses	223	172	(23)	205	247	20
Total des recettes	40 945	40 364	(1)	37 929	37 971	–
Budget ordinaire						
Postes	32 082	31 736	(1)	29 526	29 793	1
Autres objets de dépense	8 863	8 625	(3)	8 403	8 172	(3)
Total des dépenses	40 945	40 361	(1)	37 929	37 965	–
Excédent/(déficit) pour l'année	–	3	–	–	6	–

45. Selon la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les écarts supérieurs à 10 % entre le budget définitif et le montant effectif des charges doivent être justifiés. À la fin de 2021, aucun écart de ce type n'avait été constaté, sauf dans le cas des produits divers, inférieurs de 23 % (0,051 million de dollars) au budget en raison d'intérêts créditeurs plus faibles provenant du fonds de gestion centralisée des liquidités, répartis au prorata entre tous les participants en fonction du solde en fin d'année.

F. Risques et incertitudes

46. L'évolution du paysage du financement externe s'explique en partie par les répercussions économiques et budgétaires de la pandémie sur les États Membres. Parmi les principaux changements, citons l'intensification de la concurrence, la redéfinition des priorités de l'aide publique au développement, la décentralisation des décisions relatives à l'allocation des ressources en faveur des pays dans lesquels le Centre déploie des programmes, les efforts visant à renforcer les fonds de financement commun des Nations Unies et l'influence croissante des nouveaux acteurs du développement. La valeur des accords de contribution volontaire signés avec des donateurs a diminué, passant de 125,657 millions de dollars en 2020 à 94,332 millions en 2021. Le Centre s'adaptera à ces changements en adoptant une stratégie actualisée de mobilisation des ressources permettant d'approfondir les relations qu'il entretient avec les bailleurs de fonds traditionnels et de diversifier sa base de financement.

47. L'incertitude est particulièrement grande en ce qui concerne l'évolution des engagements au titre des avantages du personnel. En 2021, ils représentaient 186,189 millions de dollars, soit 42,7 % du total du passif. L'approche globale qu'élabore le Centre vise à maintenir à un niveau stable les engagements au titre des avantages du personnel grâce à un ensemble de mesures financières et non financières, notamment des transferts discrétionnaires, l'objectif étant de constituer une réserve pour couvrir les engagements du Centre.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que la Directrice exécutive est tenue de communiquer.

Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances

2. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, un montant de 0,002 million de dollars correspondant à des créances irrécouvrables a été comptabilisé en pertes en 2021.

Comptabilisation en pertes de biens

3. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, des immobilisations corporelles devenues obsolètes et composées d'un élément entrant dans la catégorie Matériel de bureau, de 19 éléments entrant dans la catégorie Matériel informatique et matériel de communication et de deux éléments entrant dans la catégorie Matériel de sécurité et de sûreté, d'un coût d'acquisition total de 0,163 million de dollars, ont été comptabilisées en pertes.

Versements à titre gracieux

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été fait en 2021.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021

Centre du commerce international

I. État de la situation financière au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'infor- mation</i>	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 4	17 792	18 983
Placements	Note 5	120 388	116 317
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	117 139	109 934
Créances diverses	Note 6	126	–
Autres éléments d'actif	Note 7	8 813	6 721
Total des actifs courants		264 258	251 955
Actifs non courants			
Placements	Note 5	22 532	38 288
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	102 219	117 867
Autres éléments d'actif	Note 7	–	12
Immobilisations corporelles	Note 8	607	598
Immobilisations incorporelles	Note 9	3 012	3 307
Total des actifs non courants		128 370	160 072
Total de l'actif		392 628	412 027
Passif			
Passifs courants			
Dettes et charges à payer	Note 10	10 796	9 707
Passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel	Note 11	86 134	62 688
Autres éléments de passif	Note 11	602	753
Avantages du personnel	Note 12	5 958	4 504
Total des passifs courants		103 490	77 652
Passifs non courants			
Passifs liés aux dispositifs de financement conditionnel	Note 11	152 279	212 531
Avantages du personnel	Note 12	180 231	175 735
Provisions	Note 13	212	–
Quote-part du partenariat	Note 19	155	71
Total des passifs non courants		332 877	388 337
Total du passif		436 367	465 989
Total net de l'actif et du passif		(43 739)	(53 962)
Actif net			
Déficit cumulé		(56 947)	(66 404)
Réserves de fonctionnement	Note 14	13 208	12 442
Total de l'actif net		(43 739)	(53 962)

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international**II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2021**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Produits			
Contributions statutaires	Note 15	40 083	37 144
Contributions volontaires	Note 15	111 683	77 998
Autres transferts et allocations	Note 15	4 048	2 649
Produits divers	Note 15	4 695	465
Produits des placements	Note 15	–	2 261
Total des produits		160 509	120 517
Charges			
Traitements, indemnités et prestations	Note 16	76 202	68 573
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 16	33 253	28 135
Voyages	Note 16	2 774	2 443
Subventions et autres transferts	Note 16	8 195	5 251
Fournitures et consommables	Note 16	962	595
Amortissement d'immobilisations corporelles	Note 8	219	305
Amortissement d'immobilisations incorporelles	Note 9	867	769
Frais de fonctionnement divers	Note 16	25 265	22 087
Charges diverses	Note 16	3 015	3 111
Quote-part du partenariat	Note 19	120	26
Total des charges		150 872	131 295
Excédent/(déficit) pour l'année		9 637	(10 778)

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international**III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2021**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total</i>
Actif net au 1^{er} janvier 2020	(49 785)	10 989	(38 796)
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles (note 12)	(4 286)	–	(4 286)
Déficit pour l'année	(10 778)	–	(10 778)
Autres ajustements apportés à l'actif net (note 10) ^a	(95)	–	(95)
Transferts (note 14)	(1 453)	1 453	–
Quote-part des variations constatées dans l'actif net du partenariat (note 19)	(7)	–	(7)
Total des variations constatées dans l'actif net	(16 619)	1 453	(15 166)
Actif net au 31 décembre 2020	(66 404)	12 442	(53 962)
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels (note 12)	550	–	550
Excédent pour l'année	9 637	–	9 637
Transferts (note 14)	(766)	766	–
Quote-part des variations constatées dans l'actif net du partenariat (note 19)	36	–	36
Total des variations constatées dans l'actif net	9 457	766	10 223
Actif net au 31 décembre 2021	(56 947)	13 208	(43 739)

^a Il était rendu compte dans les états financiers de 2019 d'intérêts créditeurs chiffrés à 0,123 million de dollars provenant de contributions non assorties de conditions, qui auraient dû être classés parmi les montants à payer aux donateurs. L'erreur n'a pas été considérée comme significative et l'actif net au 31 décembre 2019 n'a donc pas été ajusté. Au 31 décembre 2020, il restait encore un montant de 0,095 million de dollars à rembourser aux donateurs, dont il est fait état dans la note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Complément d'information	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année		9 637	(10 778)
<i>Variations sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement	Notes 8 et 9	1 086	1 074
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	Note 12	550	(4 286)
Effet des autres ajustements	Note 10	–	(95)
Gains/(pertes) sur quote-part du partenariat	Note 19	36	(7)
<i>Variations de l'actif</i>			
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	Note 6	8 443	(12 596)
(Augmentation)/diminution des créances diverses	Note 6	(126)	8
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	Note 7	(2 080)	27
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	Note 10	1 089	(2 576)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	5 950	10 107
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des dispositifs de financement conditionnels	Note 11	(36 806)	57 923
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 11	(151)	(594)
Augmentation/(diminution) des provisions	Note 13	212	(65)
Augmentation/(diminution) de la quote-part du partenariat	Note 19	84	33
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 15	–	(2 261)
Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement		(12 076)	35 914
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Part au prorata des augmentations nettes du fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 5	11 685	(54 339)
Produits des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 15	–	2 261
Acquisition d'immobilisations corporelles	Note 8	(228)	(326)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 9	(572)	(1 190)
Flux nets de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		10 885	(53 594)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 191)	(17 680)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		18 983	36 663
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 4	17 792	18 983

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international

V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget rendu public</i>		<i>Montants effectifs (méthode comptable applicable au budget)^c</i>	<i>Différence (pourcentage)^d</i>
	<i>Budget annuel initial^a</i>	<i>Budget annuel définitif^b</i>		
Recettes				
Contributions statutaires de l'Organisation des Nations Unies	20 361	20 361	20 096	(1,3)
Contributions statutaires de l'Organisation mondiale du commerce	20 361	20 361	20 096	(1,3)
Recettes diverses	223	223	172	(23,1)
Total des recettes	40 945	40 945	40 364	(1,4)
Dépenses				
Postes	32 082	32 082	31 736	(1,1)
Autres objets de dépense	8 863	8 863	8 625	(2,7)
Total des dépenses	40 945	40 945	40 361	(1,4)
Excédent pour l'année	–	–	3	–

^a Le budget annuel initial correspond au budget approuvé par l'Assemblée générale (résolution [75/254](#)) ou au budget approuvé par le Conseil général de l'OMC (WT/BFA/191 et WT/GC/M/188), le montant le moins élevé étant retenu.

^b Le budget annuel final est identique au budget initial, car aucune décision de l'Assemblée générale ou du Conseil général de l'OMC n'a nécessité un ajustement des ressources demandées.

^c Les montants effectifs correspondent aux dépenses financées au moyen de la dotation provenant du budget ordinaire et des recettes accessoires.

^d Différence entre les dépenses effectives (établies selon la méthode comptable applicable au budget) et le budget définitif ; les différences significatives supérieures à 10 % sont expliquées dans le rapport financier de la Directrice exécutive.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Centre du commerce international
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Entité présentant l'information financière****Le Centre du commerce international et ses activités**

1. Le Centre du commerce international, organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), s'occupe du volet entreprises du développement du commerce. Son mandat découle des priorités définies par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce du 19 mars 1964 et de la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1967. Depuis le 1^{er} janvier 1968, le Centre est placé sous l'égide de l'Accord général, de l'OMC et de l'ONU. Dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le Conseil économique et social a réaffirmé que le Centre était le point central des activités d'assistance et de coopération technique intéressant la promotion des échanges, dans le cadre du dispositif des Nations Unies pour l'assistance aux pays en voie de développement.

2. Le Centre a pour mission de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

a) renforcer l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale en fournissant des informations commerciales et en apportant un soutien accru aux décideurs ;

b) renforcer les capacités d'exportation des entreprises pour leur permettre de saisir de nouvelles possibilités commerciales ;

c) renforcer les institutions et les politiques d'appui au commerce afin d'aider les entreprises exportatrices.

3. À la tête du Centre, le Directeur exécutif est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED, auxquels il rend compte. Le Comité de direction du Centre comprend le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les responsables des quatre divisions du Centre, le Conseiller principal au sein du Bureau du Directeur exécutif et le Chef de la planification stratégique, du suivi et de la gouvernance. Un groupe consultatif conjoint se réunit une fois par an pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et faire des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil général de l'OMC, qui examinent le programme de travail du Centre. La CNUCED et l'OMC sont représentées au Groupe consultatif conjoint chargé de superviser les travaux du Centre et mènent des activités conjointes d'assistance technique avec le Centre.

4. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et des contributions versées au titre d'autres accords interorganisations et initiatives multidonateurs. Le Centre est considéré comme une entité comptable distincte et n'est pas soumis à un contrôle commun aux fins de la présentation de l'information financière conformément aux normes IPSAS.

5. Le Centre participe à une activité cofinancée en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Dans ses états financiers, sa part dans l'activité est comptabilisée par mise en équivalence.

6. Le Centre a son siège à Genève et loue des bureaux dans 34 pays.

Note 2**Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers**

7. Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint chargé du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ou par le Contrôleur. Établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, les états financiers du Centre donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges du Centre. Ils se composent comme suit :

- a) état I : état de la situation financière ;
- b) état II : état des résultats financiers ;
- c) état III : état des variations de l'actif net ;
- d) état IV : état des flux de trésorerie présentés selon la méthode indirecte ;
- e) état V : état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ;
- f) récapitulatif des principales méthodes comptables et autres notes explicatives ;
- g) des éléments de comparaison pour l'ensemble des montants présentés dans les états financiers I à IV et, le cas échéant, des éléments de comparaison pour les éléments narratifs et les renseignements présentés dans les notes.

Continuité d'activité

8. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'activité et les méthodes comptables récapitulées dans la note 3 ont été appliquées de façon uniforme aux fins de l'établissement et de la présentation desdits états. L'hypothèse de continuité d'activité se justifie par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC ont ouvert des crédits au budget ordinaire de l'exercice 2022, par la tendance positive observée ces dernières années dans l'encaissement des contributions statutaires et dans le versement des contributions volontaires, et par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC n'ont pas pris la décision de mettre fin aux activités du Centre.

Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

9. Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière du Centre. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

10. Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses.

11. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération. Ce taux est très proche des taux de change au comptant en vigueur à la date de l'opération. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la fin de l'année. Lorsqu'elle est établie selon la méthode de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les

éléments non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas convertis en fin d'année.

12. Le montant net des écarts de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la date de clôture est comptabilisé en résultat.

Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations

13. L'importance relative est un principe essentiel qui régit la conception des méthodes comptables et l'établissement des états financiers. De façon générale, un élément est considéré important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou les décisions des utilisateurs des états financiers.

14. L'établissement d'états financiers conformes aux normes IPSAS suppose de recourir à des estimations, à des appréciations et à des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants qui sont constatés pour certains éléments d'actif et de passif, certains produits et certaines charges. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Les principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs dans les années à venir comprennent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, la durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, le classement des instruments financiers et des actifs et passifs éventuels et les taux d'inflation et d'actualisation servant au calcul de la valeur actualisée des provisions.

Base d'évaluation

15. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, exception faite des actifs financiers, comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ils portent sur une période de douze mois allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Autorisation de la publication des états financiers

16. Les présents états financiers ont été certifiés par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 devaient être communiqués par le Secrétaire général au Comité des commissaires aux comptes au plus tard le 31 mars 2022. Conformément à l'article 7.12 du Règlement financier, les rapports du Comité doivent être transmis à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en même temps que les états financiers audités dont la publication a été autorisée et prévue pour le 30 juillet 2022.

Positions officielles attendues des autorités comptables internationales

17. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers du Centre et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) heritage assets (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) non-exchange expenses (charges liées à des opérations sans contrepartie directe) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations ;

c) revenue (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 [Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)] ;

d) public sector measurement (l'évaluation dans le secteur public) :

i) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la publication des résultats obtenus ;

ii) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ;

iii) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ;

e) infrastructure assets (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que pose l'application de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles) à des infrastructures, visant à fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de celles-ci ;

f) natural resources (ressources naturelles) : mise au point de procédures afin de mesurer la valeur des ressources naturelles, en particulier dans les juridictions dotées d'une économie qui dispose de ressources naturelles importantes et qui repose sur celles-ci ;

g) conceptual framework (cadre conceptuel) : le Conseil des normes IPSAS évalue les modifications apportées au cadre conceptuel du Conseil des normes comptables internationales et leur pertinence vis-à-vis du secteur public.

Nouvelles normes IPSAS

18. Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes suivantes : en août 2018, la norme IPSAS 41 (Instruments financiers), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ; en janvier 2019, la norme IPSAS 42 (Avantages sociaux), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et en janvier 2022, la norme IPSAS 43 (Contrats de location), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Les dates d'entrée en vigueur des normes IPSAS 41 et IPSAS 42 ont été reportées d'un an au 1^{er} janvier 2023 en raison de la pandémie de COVID-19 et des difficultés qu'elle a causées. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers du Centre, y compris ceux de la période de comparaison :

Norme

Conséquences prévues pour la première année d'application

IPSAS 41 La norme IPSAS 41, appelée à remplacer la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation), améliore considérablement la pertinence des informations relatives aux actifs et passifs financiers. Les améliorations consistent en l'ajout :

- a) de règles de classification et d'évaluation des actifs financiers simplifiées ;
- b) d'un modèle prévisionnel de dépréciation ;

Norme	Conséquences prévues pour la première année d'application
	<p>c) d'un modèle flexible de comptabilité de couverture.</p> <p>La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Le Centre évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prêt à l'appliquer à cette date.</p>
IPSAS 42	<p>La norme IPSAS 42 donne des indications sur la comptabilisation des dépenses au titre des avantages sociaux. Les avantages sociaux y sont définis comme des transferts monétaires versés à des particuliers ou à des ménages afin d'atténuer le risque social. Il s'agit en particulier de la pension de retraite, de la pension d'invalidité, du complément de revenu et de l'allocation de chômage. La norme exige que l'entité comptabilise une charge et un passif au titre du prochain versement d'avantages sociaux.</p> <p>La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Actuellement, le Centre ne verse pas ce type d'avantages sociaux.</p>
IPSAS 43	<p>La norme IPSAS 43 établit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la publication des contrats de location. L'objectif est de s'assurer que les locataires et les bailleurs donnent des renseignements pertinents, de façon à refléter fidèlement ces transactions. Ces renseignements servent de base aux utilisateurs d'états financiers, leur permettant d'évaluer les effets des contrats de location sur la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie d'une entité.</p> <p>La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Le Centre évaluera l'incidence qu'elle a sur les états financiers et sera prêt à l'appliquer à cette date.</p>

Note 3

Principales méthodes comptables

Actif

Actifs financiers

Classement

19. Le Centre comptabilise ses actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou, s'il s'agit de créances, au coût amorti. Il détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

20. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat comprennent les placements du Centre détenus par le fonds principal de gestion centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU, qui investit centralement ces montants pour le compte du Centre.

21. Le fonds principal comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme des entités participantes, qui sont gérés par la Trésorerie de l'ONU. La part du fonds principal détenue par le Centre est indiquée dans les notes relatives aux états financiers et dans l'état de la situation financière, dans lequel elle est comptabilisée au titre des placements évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie lorsque l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

Comptabilisation et évaluation des actifs placés dans le fonds principal

22. Les gains ou pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers placés dans le fonds principal qui sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont constatés dans les comptes de l'année considérée en charges financières en cas de perte nette ou en produits des placements en cas de gain net.

Comptabilisation et évaluation des créances

23. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les créances du Centre comprennent les contributions à recevoir et les créances diverses. Hormis celles arrivant à échéance dans plus de 12 mois, elles sont constatées à leur valeur nominale, minorée des montants considérés comme irrécouvrables, c'est-à-dire du montant de la provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont d'un montant significatif, les créances à long terme relatives aux contributions volontaires sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des créances

24. Le Centre évalue la dépréciation des créances à la fin de l'année. Les créances sont considérées comme dépréciées et une moins-value est comptabilisée uniquement si un examen des sommes dues à la date de clôture permet d'établir de façon objective que le Centre ne sera pas en mesure, par suite d'un ou plusieurs événements ayant eu lieu après la comptabilisation initiale, de récupérer selon les conditions initiales les montants qui lui sont dus. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et une provision, dont le montant est évalué en calculant la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant estimé des futurs encaissements, est comptabilisée en charges.

25. Le montant de la provision pour créances douteuses est fixé comme suit : à 25 % de la valeur comptable pour les créances âgées de 12 à 24 mois à la date de clôture, à 60 % pour celles âgées de plus de 24 mois et à 100 % pour celles âgées de plus de 36 mois. S'il s'avère au cours des années suivantes que le montant de la perte est moins important que prévu, une reprise de dépréciation est comptabilisée.

Avances ou paiements anticipés

26. Les avances sont comptabilisées à l'actif jusqu'à ce que les biens soient livrés ou les services rendus conformément aux accords contraignants conclus avec les fournisseurs ou aux dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies relatives aux avances. Le Centre les comptabilise en charges à la réception de la preuve de la livraison des biens ou de la prestation des services.

27. Le Centre avance des fonds à des partenaires d'exécution (notamment d'autres entités des Nations Unies et des organismes d'appui au commerce) pour leur permettre de fournir des services à une population cible conformément aux accords contraignants qu'ils ont conclus avec lui. Le partenaire d'exécution informe le Centre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet ou programme sur lequel porte l'accord signé. Les charges sont comptabilisées à la réception des relevés de dépenses ou des rapports sur la prestation de services. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif.

Immobilisations corporelles

28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Les actifs relevant de la catégorie des immobilisations corporelles mais qui ne sont pas placés sous le contrôle direct du Centre sont comptabilisés en charges au moment de leur acquisition. On estime que le Centre contrôle un actif s'il peut tirer des avantages économiques futurs de son utilisation dans la poursuite de ses objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif.

29. Les actifs corporels sont portés en immobilisations lorsque leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars dans le cas du matériel et à 100 000 dollars dans le cas des améliorations locatives. Aucun seuil n'est appliqué pour les véhicules, les bâtiments préfabriqués, les systèmes de communication par satellite, les groupes électrogènes et les équipements de réseau.

Coûts ultérieurs

30. Les dépenses engagées après l'acquisition initiale d'un actif ne sont portées en immobilisations que s'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service associés au bien considéré en découleront et que ces coûts ultérieurs peuvent être évalués de façon fiable.

Amortissement des immobilisations corporelles

31. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie d'actifs</i>	<i>Sous-catégorie d'actifs</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	Matériel informatique	4
	Matériel de communication	7
	Matériel audiovisuel	7
Véhicules	Véhicules légers	6
Matériel et outillage	Matériel léger du génie et matériel léger de construction	5
	Matériel médical	5
	Matériel de sécurité et de sûreté	5
Mobilier et agencements	Matériel de bureau	4
	Mobilier	10
	Agencements et aménagements	7
Améliorations locatives	Travaux de construction mineurs	5 (5 ans ou durée du bail si elle est plus courte)

32. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées en charges. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont réexaminées au moins une fois par an et ajustées si nécessaire.

33. Il y a gain ou perte sur sortie ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés en produits divers ou en charges diverses.

Immobilisations incorporelles

34. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique, minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Les logiciels acquis à l'extérieur sont portés en immobilisations si leur coût (notamment d'acquisition et d'installation) est supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont portés en immobilisations si leur coût total, comprenant les frais directement imputables tels que les frais de personnel, de sous-traitants et de consultants, mais non les frais de recherche et de maintenance, est égal ou supérieur à 100 000 dollars.

Amortissement des immobilisations incorporelles

35. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels développés en interne	5

36. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées en charges.

Passif

Passifs financiers

37. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ils comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres éléments de passif.

38. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux dont la durée est inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale. Le Centre réévalue le classement des passifs financiers à chaque date de clôture et cesse de comptabiliser ceux de ces éléments pour lesquels ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

39. Les dettes et autres charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale si elles sont classées comme des passifs courants, ou à leur juste valeur si elles sont classées comme des passifs non courants.

Avantages du personnel

40. Le Centre comptabilise les avantages du personnel suivants :

Avantages à court terme du personnel

41. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques journalières, hebdomadaires ou mensuelles (traitements, prestations et

avantages), les absences rémunérées (congrés de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts, indemnisation en cas de décès et paiement des voyages au titre du congé dans les foyers) accordés, en fonction des services fournis, au personnel employé durant la période considérée. Ils doivent normalement être réglés dans les 12 mois suivant la date de clôture et sont comptabilisés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur. Tous les avantages qui sont acquis mais n'ont pas été payés à la date de clôture sont assimilés à des passifs courants. Certains membres du personnel ont droit à un congé dans le pays d'origine tous les 12 mois et d'autres, tous les 24 mois ; cet avantage est donc classé, selon les normes IPSAS, comme une prestation soit à court terme, soit à long terme. Pour des raisons pratiques, l'ONU a cependant décidé de le traiter intégralement comme une prestation à court terme. Les montants des prestations et les éventuels passifs y afférents seront donc calculés, présentés et communiqués conformément aux indications relatives aux avantages à court terme du personnel.

Avantages postérieurs à l'emploi

42. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement après la cessation de service et les pensions servies par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Régimes à prestations définies

43. Les avantages suivants relèvent de régimes à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement, les prestations servies par la Caisse commune des pensions du personnel (avantages postérieurs à l'emploi), et le versement en compensation des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Le montant du passif comptabilisé au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi correspond à la valeur actuelle à la date de clôture des engagements au titre des prestations définies. Dans un régime à prestations définies, le Centre assume les risques actuariels du fait qu'il est tenu de payer les prestations convenues. Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations du passif, à l'exception de celles dues aux écarts actuariels, sont comptabilisées l'année où elles se produisent. Le Centre a choisi de constater directement en situation nette les variations du passif lié aux régimes à prestations définies qui sont dues aux écarts actuariels. À la fin de l'année considérée, il ne détenait pas d'actifs d'un régime à prestations définies au sens de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).

44. Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés par un(e) actuaire indépendant(e) selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements au moyen du taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes.

Assurance maladie après la cessation de service

45. L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un régime d'assurance maladie à prestations définies du Centre pour autant qu'ils remplissent

certaines conditions, notamment avoir été affiliés pendant 10 ans à un régime d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et pendant 5 ans pour ceux recrutés avant cette date. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par le Centre des primes d'assurance maladie des retraités et aux droits à prestations acquis par les fonctionnaires en activité. Leur évaluation consiste notamment à prendre en compte les primes de tous les participants pour calculer les engagements résiduels du Centre. Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements, de même qu'une partie des primes des fonctionnaires en activité, pour parvenir au montant des engagements résiduels du Centre, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

Prestations liées au rapatriement

46. À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour le Centre et il est comptabilisé à la valeur actualisée du montant estimé nécessaire pour régler les droits à prestations.

Congés annuels

47. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. Le Centre comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Dans la pratique, les jours de congé accumulés sont pris plus de 12 mois après la fin de la période pendant laquelle ils ont été acquis ; globalement, le nombre de jours de congé accumulés augmente, laissant prévoir que des reliquats de congé donneront lieu à des versements compensatoires au moment de la cessation de service, ce qui constitue le véritable passif du Centre. Les prestations liées aux jours de congé accumulés correspondant à la sortie de ressources économiques du Centre à la cessation de service sont donc classées parmi les autres avantages à long terme ; en revanche, la part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois qui suivent la date de clôture est considérée comme un passif courant. Conformément à la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les autres avantages à long terme doivent être évalués de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi. Par conséquent, le Centre évalue ses engagements au titre des jours de congé accumulés de la même façon qu'un avantage postérieur à l'emploi relevant d'un régime à prestations définies, faisant l'objet d'évaluations actuarielles.

Indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel

48. L'appendice D du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies régit l'indemnisation en cas de maladie, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation. La valeur de ces engagements est calculée par des actuaires.

49. Les charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, prime de rapatriement et jours de congé annuel accumulés) ne sont à l'heure actuelle pas intégralement financées et figurent comme engagements au titre des avantages du personnel dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net.

Autres avantages à long terme du personnel

50. Les autres engagements au titre d'avantages à long terme du personnel correspondent à des prestations, telles que le paiement des jours de congé accumulés, qui ne sont pas intégralement dues dans les 12 mois suivant la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin.

Indemnités de fin de contrat de travail

51. Les indemnités de fin de contrat de travail ne sont comptabilisées en charges que lorsque le Centre est manifestement tenu, en vertu d'un plan explicite détaillé et sans possibilité réelle de s'y soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un(e) fonctionnaire avant la date normale de départ à la retraite, soit d'accorder des prestations de fin d'emploi à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant qu'il est prévu de verser. Pour celles qui sont dues plus de 12 mois après la date de clôture, le montant des engagements est actualisé dès lors que l'actualisation a un effet significatif.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

52. Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeur à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

53. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Centre dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par le Centre à la Caisse pendant l'exercice sont constatées en charges.

Provisions

54. Les provisions sont des passifs comptabilisés au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain, dès lors que, par suite d'un événement passé, le Centre a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qu'il devra probablement éteindre, et dont le montant peut être estimé de manière fiable. Elles correspondent à l'estimation la plus fiable du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, le montant de la provision équivaut à la valeur actualisée du montant jugé nécessaire pour éteindre l'obligation.

Contrats de location simple

55. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué sont classés dans la catégorie des contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Ces accords peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement selon que l'évaluation qui leur est consacrée montre que le contrôle de l'actif sous-jacent a été transféré ou non au Centre. Le seuil de comptabilisation et d'évaluation des dons de droits d'utilisation dans les états financiers est de 5 000 dollars par an et par don de droits d'utilisation.

Passifs éventuels et actifs éventuels

Passifs éventuels

56. Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre ou dont la valeur ne peut pas être estimée de manière fiable. Les provisions et les passifs éventuels sont évalués en permanence afin de déterminer si la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service augmente ou diminue. Si cette probabilité augmente, une provision est constatée dans les états financiers de l'année au cours de laquelle ce changement se produit. Si la probabilité diminue, il est fait état d'un passif éventuel dans les notes relatives aux états financiers.

Actifs éventuels

57. Tout actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre est signalé dans les notes lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques en découleront pour le Centre.

Produits

Produits et créances sans contrepartie directe

58. Conformément aux dispositions administratives concernant le Centre (voir [A/59/405](#)), le budget du Centre est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Les contributions obligatoires de l'ONU et de l'OMC au budget ordinaire sont comptabilisées au début de l'année pour laquelle elles ont été mises en recouvrement. Les produits sont déterminés sur la base du budget annuel de l'ONU et du budget biennal de l'OMC. Si l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC approuvent des montants différents, le Centre doit mettre en recouvrement le montant le plus bas.

59. Les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, puis comptabilisées en produits.

60. Les montants totaux se rapportant à des accords de contribution volontaire, des annonces de contributions et d'autres promesses de dons pluriannuels et non assortis de conditions sont constatés en produits au moment où l'accord devient contraignant,

sauf en ce qui concerne le Programme des administrateurs auxiliaires. Dans le cas de ce dernier, les produits relatifs aux contributions annoncées ou reçues qui concernent les contrats des administrateurs auxiliaires pour les années à venir sont inscrits en produits constatés d'avance.

61. Le Centre bénéficie d'une subvention de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales, dont le montant, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux, est comptabilisé pour chaque année financière couverte par la période de location. La valeur de marché est évaluée sur la base des données relatives à la Suisse publiées sur un site immobilier indépendant.

62. Les contributions en nature sous forme de biens d'une valeur supérieure au seuil de comptabilisation, soit 5 000 dollars par contribution, sont comptabilisées à l'actif et en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le Centre et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, calculée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Le Centre a choisi de ne pas comptabiliser les contributions en nature lorsqu'il s'agit de services ; il signale cependant dans les notes relatives aux états financiers celles dont la valeur dépasse le seuil de 5 000 dollars.

63. Les dépenses d'appui aux programmes sont imputées aux fonds extrabudgétaires au titre du recouvrement des coûts indirects et équivalentes à un pourcentage des coûts directs ; il s'agit par-là d'éviter que les coûts additionnels engagés à l'appui des activités financées par des contributions extrabudgétaires ne soient imputés sur les contributions du Centre. Elles ne sont pas prises en compte pour l'établissement des états financiers. Les charges convenues avec le donateur sont comprises dans les contributions volontaires.

Produits d'opérations avec contrepartie directe

64. Les produits de la vente de publications sont comptabilisés à la réception par le client. Les produits provenant de droits de licence sont comptabilisés sur la durée de la licence. Les produits provenant de services fournis à des gouvernements et à d'autres entités sont comptabilisés à mesure qu'ils sont exécutés conformément aux accords conclus.

Produits des placements

65. Les produits des placements comprennent la part revenant au Centre des produits nets du fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie des Nations Unies, qui investit les fonds de manière centralisée pour le compte du Centre, ainsi que d'autres intérêts créditeurs. Le montant net des produits des fonds de gestion centralisée des liquidités s'obtient après prise en considération des plus-values et moins-values sur cession de placements, qui représentent la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable. Après déduction des coûts de transaction qui sont directement imputables aux activités de placement, le montant net des produits est réparti au prorata entre tous les participants aux fonds, en fonction de leurs soldes moyens quotidiens. Les produits des fonds sont également tributaires des plus-values et moins-values latentes sur les titres, qui sont réparties au prorata entre tous les participants, en fonction de leurs soldes en fin d'année.

Charges

66. Une charge désigne une réduction des avantages économiques ou du potentiel de service au cours de l'année considérée, sous la forme de sorties ou de consommation d'actifs ou d'adjonction de passifs, ayant pour effet de réduire le montant de l'actif net ; elle est constatée selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens sont vendus ou les services fournis, quelles que soient les conditions de paiement. Les subventions aux utilisateurs finaux jusqu'à concurrence de 30 000 dollars sont considérées comme des transferts et une charge est constatée lorsque le Centre a une obligation contraignante de payer.

Information sectorielle

67. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources. Organisme commun de l'OMC et de l'ONU, le Centre s'attache à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises à l'international. Son action consiste à aider les PME des pays en développement et des économies en transition à devenir plus compétitives et à accéder aux marchés internationaux pour les échanges commerciaux et les investissements, de manière à accroître les revenus et à créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les femmes, les jeunes et les collectivités démunies. Le Centre relève donc d'un seul secteur opérationnel au regard des normes IPSAS.

Partenariat

68. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Les parties sont liées par un accord contraignant qui confère à deux parties ou plus le contrôle conjoint de l'entreprise. Aux termes de la norme IPSAS 37 (Partenariats), les partenariats peuvent être classés comme :

a) entreprise commune, auquel cas les coparticipants (qu'ils soient ou non détenteurs du contrôle conjoint de l'entreprise) doivent comptabiliser leur part des actifs, passifs, produits et charges conformément aux normes IPSAS applicables à ces éléments ;

b) coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci, et l'entité doit comptabiliser sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'entité dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'entité rend compte dans l'état des résultats financiers de sa part de l'excédent ou du déficit enregistré par le partenariat. Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation nette négative, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

Informations relatives aux parties liées

69. Dans les notes relatives aux états financiers, le Centre indique l'identité des parties liées pouvant exercer un contrôle ou une influence notable sur lui dans le cadre de la prise des décisions financières ou opérationnelles ainsi que les opérations effectuées avec ces parties, sauf s'il s'agit d'opérations pouvant s'inscrire dans des relations courantes et relevant de conditions de concurrence normale. Le Centre fait également état de certaines opérations effectuées avec les principaux dirigeants et les membres de leur famille.

Réserves de fonctionnement

70. La réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale du Centre est constituée pour compenser les retards dans le versement des contributions volontaires et pour combler les déficits de ces fonds, compte étant tenu des risques financiers et des besoins liés aux opérations des fonds d'affectation spéciale du Centre. Une réserve de fonctionnement d'un montant équivalant à 20 % du montant estimé des produits à percevoir au titre du remboursement des dépenses d'appui est également constituée au sein du fonds d'appui aux programmes, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286. Ces deux réserves figurent dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net, dans une rubrique distincte.

Note 4

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	17 780	18 961
Trésorerie détenue par les bureaux principaux et extérieurs	12	22
Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)	17 792	18 983

71. La trésorerie requise pour décaissement immédiat est conservée dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. Les bureaux principaux et extérieurs conservent des éléments de trésorerie pour satisfaire leurs besoins financiers immédiats. En 2021, les accords relatifs aux contributions volontaires se sont élevés à 94,332 millions de dollars (contre 125,657 millions de dollars en 2020). Bien que nombre de ces accords étaient pluriannuels, les versements initiaux qu'ils prévoient ont été moins élevés que ceux reçus en 2020, ce qui a entraîné une diminution des actifs financiers (note 5). La proportion de la trésorerie et des placements tient aux décisions d'investissement prises par la Trésorerie de l'ONU. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

Note 5

Instruments financiers et gestion du risque financier

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs financiers		
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à court terme)	120 388	116 317
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à long terme)	22 532	38 288
Total (actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat)	142 920	154 605
Trésorerie et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 4)	17 780	18 961

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres (note 4)	12	22
Créances (note 6)	219 358	227 801
Total (trésorerie et créances)	237 150	246 784
Total des actifs financiers (valeur comptable)	380 070	401 389
Dont : actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	160 700	173 566
Passifs financiers		
Coût amorti		
Dettes et charges à payer (note 10)	(10 796)	(9 707)
Total des passifs financiers (valeur comptable)	(10 796)	(9 707)

72. Outre la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements qu'il détient directement, le Centre participe au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui est administré par la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds comprend les comptes bancaires actifs dans un certain nombre de monnaies, les équivalents de trésorerie et les placements en dollars des États-Unis.

73. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque : il permet de faire des économies d'échelle et de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des produits sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

74. Au 31 décembre 2021, le Centre du commerce international participait au fonds principal de gestion centralisée des liquidités, qui détenait un actif total de 11 799,7 millions de dollars (contre 10 652,4 millions de dollars en 2020), dont un montant de 160,700 millions dû au Centre (contre 173,566 millions de dollars en 2020), comprenant des investissements à court et à long terme de 142,920 millions de dollars (154,605 millions de dollars en 2020) et un montant de 17,780 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie (18,961 millions de dollars en 2020). La part des produits revenant au Centre était de (0,019) million de dollars (contre 2,448 millions de dollars en 2020) (voir note 15). En 2021, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités a en effet enregistré des moins-values latentes considérables, ce qui a amené le Centre à afficher un produit négatif à la fin de l'année.

**Actif et passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités
au 31 décembre : récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Juste valeur avec contrepartie en résultat		
Placements à court terme	8 839 722	7 120 427
Placements à long terme	1 654 439	2 349 880
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	10 494 161	9 470 307
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 294 660	1 163 683
Produits des placements à recevoir	10 903	18 399
Total (prêts et créances)	1 305 563	1 182 082
Total des actifs financiers (valeur comptable)	11 799 724	10 652 389
Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)		
Montant dû au Centre	160 700	173 566
Montant dû aux autres participants	11 639 024	10 478 823
Total du passif	11 799 724	10 652 389
Actif net	—	—

**Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités :
récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Produits des placements	46 322	113 031
Plus-values/(moins-values) latentes	(37 495)	54 145
Produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	8 827	167 176
Gains/(pertes) de change	(1 626)	5 837
Frais bancaires	(1 805)	(578)
Gains/(pertes) d'exploitation du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	(3 431)	5 259
Produits du fonds principal de gestion centralisée des liquidités	5 396	172 435

Part des actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités revenant au Centre du commerce international

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à court terme)	120 388	116 317
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à long terme)	22 532	38 288
Total (placements dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	142 920	154 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 4)	17 780	18 961
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	17 780	18 961
Part des actifs financiers détenus dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités revenant au Centre du commerce international	160 700	173 566

Gestion du risque financier

75. Les activités du Centre l'exposent à différents types de risque financier, à savoir le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

76. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

77. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

Gestion du risque financier : risque de crédit

78. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du solde. Les créances du Centre ne sont pas adossées à des garanties.

79. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements dans le fonds principal peuvent notamment comprendre des dépôts bancaires et des effets de commerce ainsi que des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des États, d'échéance inférieure ou égale à cinq ans. Le fonds principal de

gestion centralisée des liquidités n'investit ni dans les produits dérivés, par exemple les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ni dans les actions.

80. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la notation du crédit est insuffisante et fixent un ratio d'emprise maximal pour tel ou tel émetteur. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

81. Les notations utilisées pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités sont celles données par les principales agences de notation : Standard & Poor's, Moody's et Fitch pour les obligations, les certificats de dépôt et les instruments à intérêts précomptés, et la notation de viabilité de Fitch pour les dépôts à terme. Les notations à la fin de l'année sont indiquées dans le tableau ci-après.

Ventilation des placements du fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre, par notation du crédit

(Pourcentage établi sur la base de la valeur comptable)

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i> Notations au 31 décembre 2021					<i>Notations au 31 décembre 2020</i>				
Obligations (notation à long terme)					Obligations (notation à long terme)				
	<i>AAA/AAAu</i>	<i>AA+u/AA+/AA</i>	<i>A-1/A-1+</i>	<i>s.o.</i>		<i>AAA</i>	<i>AA+u/AA/AA-</i>	<i>A+</i>	<i>Non noté</i>
Standard & Poor's	36,6	44,5	11,6	7,3	Standard & Poor's	44,0	53,2		2,8
	<i>AAA</i>	<i>AA+/AA/AA-</i>	<i>F1+</i>	<i>s.o./non noté</i>					
Fitch	52,6	15,3	9,0	23,1	Fitch	61,4	15,5		23,1
	<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>P-1</i>	<i>s.o.</i>		<i>Aaa</i>	<i>Aa1/Aa2/Aa3</i>	<i>A1</i>	
Moody's	46,2	38,6	11,6	3,6	Moody's	61,1	34,9	0,4	3,6
Effets de commerce/certificats de dépôt (notation à court terme)					Effets de commerce/certificats de dépôt (notation à court terme)				
	<i>A-1+/A-1</i>					<i>A-1+/A-1</i>			
Standard & Poor's	100,0				Standard & Poor's	100,0			
	<i>F1+/F1</i>			<i>Non noté</i>		<i>F1+/F1</i>			<i>Non noté</i>
Fitch	97,7			2,3	Fitch	98,0			2,0
	<i>P-1/P2</i>					<i>P-1</i>			
Moody's	100,0				Moody's	100,0			
Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)					Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)				
	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>		<i>s.o.</i>		<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>	
Fitch	29,7	42,8		27,5	Fitch	-	27,5	72,5	

Abréviation : s.o. = sans objet.

82. La Trésorerie de l'ONU suit de près les notations et, étant donné que les investissements ne portent que sur des titres de qualité, l'administration ne s'attend pas à ce que les émetteurs manquent à leurs obligations, sauf en ce qui concerne les éventuels placements ayant subi une dépréciation.

Autres risques de crédit

83. Les contributions volontaires provenant des États membres des deux organisations de tutelle du Centre constituent l'essentiel des contributions volontaires à recevoir. Le risque de crédit est considéré comme minime étant donné que la plupart des donateurs sont des entités souveraines. Aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée en 2021 (il en était de même en 2020).

Gestion du risque financier : risque de liquidité

84. Le risque de liquidité correspond à la probabilité que le Centre ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le Centre établit des prévisions de trésorerie en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels.

85. Lorsque le Centre détient des montants de trésorerie excédentaires par rapport à ses besoins en fonds de roulement, ceux-ci sont transférés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds est exposé à un risque de liquidité, car les participants peuvent opérer des retraits dans des délais très courts. Il conserve par conséquent des liquidités et des titres négociables en quantité suffisante pour que les participants puissent faire face à leurs engagements au moment où ceux-ci arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque de liquidité du fonds principal est donc considéré comme faible.

Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

86. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs sous l'effet de variations des taux d'intérêt. En règle générale, la valeur d'un titre à taux fixe diminue à mesure que le taux d'intérêt augmente, et inversement. Le risque de taux d'intérêt est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé.

87. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt, le fonds administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture, les placements du fonds principal comprenaient principalement des titres à échéance relativement courte, ne dépassant pas trois ans (contre quatre ans en 2020). La durée moyenne des titres était de 0,49 année (contre 0,72 année en 2020), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

88. Le tableau ci-après illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. On voit dans le tableau l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2021

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
-----------------------------------------------------------	------	------	------	-----	---	-----	------	------	------

(En millions de dollars des États-Unis)

Augmentation/(diminution) de la juste valeur

Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	113,63	85,22	56,81	28,40	–	(28,40)	(56,80)	(85,19)	(113,58)
---------------------------------------------------------------	--------	-------	-------	-------	---	---------	---------	---------	----------

Analyse de la sensibilité du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2020

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
-----------------------------------------------------------	------	------	------	-----	---	-----	------	------	------

(En millions de dollars des États-Unis)

Augmentation/(diminution) de la juste valeur

Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	148,41	111,30	74,20	37,10	–	(37,10)	(74,18)	(111,26)	(148,34)
---------------------------------------------------------------	--------	--------	-------	-------	---	---------	---------	----------	----------

Autres risques de marché : risque de prix

89. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas exposé à des risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur

90. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

91. Les différents niveaux sont définis comme suit :

- a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;
- b) Niveau 2 : éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1, qui sont obtenus soit directement (cours), soit indirectement (dérivé des cours) pour l'actif ou le passif considéré ;
- c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non observables).

92. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers

composant le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

93. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

94. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture, les justes valeurs des actifs détenus dans le fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Il n'y avait ni actif ni passif financier classé au niveau 3 et comptabilisé à la juste valeur, et le montant des actifs financiers transférés d'un niveau à un autre n'a pas été significatif.

Fiabilité de l'estimation de la juste valeur des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat						
Obligations émises par des entreprises	532 916	–	532 916	452 281	–	452 281
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	992 640	–	992 640	931 565	–	931 565
Obligations émises par des institutions supranationales	912 385	–	912 385	787 362	–	787 362
Bons du Trésor américain	197 390	–	197 390	502 462	–	502 462
Obligations souveraines (hors États-Unis)	90 163	–	90 163	151 035	–	151 035
Fonds principal : effets de commerce	–	3 033 880	3 033 880	–	2 062 987	2 062 987
Fonds principal : certificats de dépôt	–	2 824 787	2 824 787	–	2 762 615	2 762 615
Fonds principal : dépôts à terme	–	1 910 000	1 910 000	–	1 820 000	1 820 000
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	2 725 494	7 768 667	10 494 161	2 824 705	6 645 602	9 470 307

Gestion du risque financier : risque de change

95. On entend par risque de change le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent au gré des variations des taux de change. Le Centre mène ses activités à l'échelle internationale, ce qui l'expose au risque de change, principalement par rapport au franc suisse. Il doit gérer ce risque en veillant à ce que l'ONU et l'OMC lui versent leurs contributions en francs suisses, c'est-à-dire la monnaie dont il se sert pour financer ses besoins opérationnels au titre du budget ordinaire. Les actifs et passifs financiers du Centre sont pour l'essentiel libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change auquel il est exposé. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus par anticipation et les fonds détenus pour le compte de donateurs, sont comptabilisés en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande du donateur. Pour atténuer le risque de change lié à des projets de coopération technique, le Centre prévoit dans les accords passés avec les donateurs des clauses selon lesquelles il n'assumera aucune charge financière supérieure aux sommes versées par les donateurs calculées dans sa monnaie de fonctionnement.

Exposition au risque de change au 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre ster- ling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	159 197	211	786	62	–	444	160 700
Contributions volontaires à recevoir	108 086	9 223	82 186	15 719	1 319	2 826	219 358
Créances diverses	126	–	–	–	–	–	126
Total des actifs financiers	267 409	9 434	82 972	15 781	1 319	3 270	380 184

Exposition au risque de change au 31 décembre 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre ster- ling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	171 869	307	1 092	116	–	182	173 566
Contributions volontaires à recevoir	102 117	3 304	87 217	26 348	4 585	4 230	227 801
Créances diverses	–	–	–	–	–	–	–
Total des actifs financiers	273 986	3 611	88 309	26 464	4 585	4 412	401 367

96. Si, au 31 décembre 2021, le dollar des États-Unis s'était affaibli ou renforcé de 10 % par rapport aux autres monnaies dans lesquelles le Centre détenait des liquidités dans le fonds de gestion centralisée des liquidités, des contributions volontaires à recevoir et des créances diverses, le résultat net pour l'année, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait été supérieur ou inférieur de 11,278 millions de dollars (2020 : 12,738 millions de dollars), principalement du fait des écarts de change résultant de la conversion de créances libellées en couronnes suédoises, en euros, en francs suisses et en livres sterling. L'actif net aurait évolué à la hausse ou à la baisse dans les mêmes proportions.

Note 6 Créances

97. Les contributions volontaires courantes à recevoir correspondent aux contributions confirmées qui doivent être versées dans les 12 mois à compter de la date de clôture, alors que les contributions volontaires non courantes à recevoir sont celles qui doivent être versées plus de 12 mois après cette date.

98. Le montant des contributions volontaires courantes et non courantes à recevoir a diminué en raison d'un règlement reçu en 2021 et d'une réduction du nombre de nouveaux accords pluriannuels signés au cours de l'année (2021 : 94,332 millions de dollars ; 2020 : 125,657 millions de dollars).

99. Le montant des contributions volontaires non courantes à recevoir, qui s'élevait à 102,219 millions de dollars au 31 décembre 2021 (contre 117,867 millions de dollars en 2020), correspond à la valeur actualisée des créances qui seront reçues dans les années à venir.

Contributions volontaires à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Contributions courantes	117 139	109 934
Contributions non courantes	102 219	117 867
Total des contributions volontaires à recevoir	219 358	227 801

100. Le montant des créances diverses à recevoir au 31 décembre 2021 est lié à un prêt de personnel interinstitutions.

Créances diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Créances liées aux ventes	–	–
Autres	126	–
Dépréciation des créances douteuses	–	–
Total des créances diverses	126	–

Dépréciation des créances douteuses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Au 1 ^{er} janvier	(15)	(60)
Montants comptabilisés en pertes	–	50
(Dotation aux)/reprise de provisions de l'année en cours	–	(5)
Au 31 décembre	(15)	(15)

101. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, un montant de 2 060 dollars correspondant à des créances irrécouvrables liées à des avances au titre des voyages et à des dettes n'ayant pas fait précédemment l'objet d'une dépréciation a été comptabilisé en pertes en 2021.

Note 7**Autres éléments d'actif**

102. Les avances versées aux partenaires d'exécution sont des subventions accordées par le Centre dans le cadre d'accords juridiquement contraignants comportant des obligations qui n'ont pas encore été exécutées à la date de clôture. Les charges sont comptabilisées à mesure que les obligations prévues par l'accord sont honorées. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif. Aucune avance de ce type n'a été passée en charges en 2021. L'augmentation des avances versées aux partenaires d'exécution tient à la signature de nouveaux accords vastes et pluriannuels.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Avances aux partenaires d'exécution	7 294	5 389
Avances au Programme des Nations Unies pour le développement	181	160
Avances aux fournisseurs	334	246
Avances au personnel	917	846
Sommes à recouvrer auprès du personnel	23	63
Autres	64	17
Total partiel (actifs courants)	8 813	6 721
Sommes à recouvrer auprès du personnel	–	12
Total partiel (actifs non courants)	–	12
Total (autres éléments d'actif)	8 813	6 733

Note 8 Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
Coût au 1^{er} janvier 2021	442	820	300	385	1 054	3 001
Entrées	33	147	24	24	–	228
Sorties	–	(145)	(7)	(11)	–	(163)
Coût au 31 décembre 2021	475	822	317	398	1 054	3 066
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2021	203	634	233	279	1 054	2 403
Amortissements	70	116	8	25	–	219
Sorties	–	(145)	(7)	(11)	–	(163)
Cumul des amortissements au 31 décembre 2021	273	605	235	293	1 054	2 459
Valeur nette comptable						
Au 1 ^{er} janvier 2021	239	186	67	106	–	598
Au 31 décembre 2021	202	218	82	105	–	607

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Véhicules	Matériel informatique et matériel de communication	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
Coût au 1^{er} janvier 2020	406	688	262	363	1 054	2 773
Entrées	97	150	57	22	–	326
Sorties	(61)	(18)	(19)	–	–	(98)
Coût au 31 décembre 2020	442	820	300	385	1 054	3 001
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2020	207	531	250	257	951	2 196
Amortissements	57	121	2	22	103	305
Sorties	(61)	(18)	(19)	–	–	(98)
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	203	634	233	279	1 054	2 403
Valeur nette comptable						
1 ^{er} janvier 2020	199	157	12	106	103	577
31 décembre 2020	239	186	67	106	–	598

103. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le Centre procède chaque année à un examen de la valeur résiduelle des actifs entièrement amortis encore en service, ainsi qu'à un test de dépréciation. Les tests réalisés au 31 décembre 2021 n'ont entraîné aucune dépréciation de matériel ni mis en évidence la nécessité de comptabiliser une valeur résiduelle. Toutefois, des actifs frappés d'obsolescence ont été comptabilisés en pertes au cours de l'année pour un montant total de 0,163 million de dollars (contre 0,098 million de dollars en 2020).

Note 9 Immobilisations incorporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Logiciels développés en interne	Logiciels en cours de développement	Total
Coût au 1^{er} janvier 2021	6 119	400	6 519
Entrées	–	572	572
Transferts	132	(132)	–
Coût total au 31 décembre 2021	6 251	840	7 091
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2021	3 212	–	3 212
Amortissement	867	–	867
Cumul des amortissements au 31 décembre 2021	4 079	–	4 079
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2021	2 907	400	3 307
Valeur nette comptable au 31 décembre 2021	2 172	840	3 012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
Coût au 1^{er} janvier 2020	4 824	505	5 329
Entrées	790	400	1 190
Transferts	505	(505)	–
Coût total au 31 décembre 2020	6 119	400	6 519
Cumul des amortissements au 1^{er} janvier 2020	2 443	–	2 443
Amortissement	769	–	769
Cumul des amortissements au 31 décembre 2020	3 212	–	3 212
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2020	2 381	505	2 886
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	2 907	400	3 307

104. Les immobilisations incorporelles du Centre consistent en une série d'outils en ligne et de bases de données grâce auxquels ses bénéficiaires peuvent rendre le commerce mondial plus transparent et faciliter l'accès à de nouveaux marchés. Le montant total des dépenses de recherche-développement en 2021 s'est élevé à 1,179 million de dollars : un montant de 0,607 million de dollars a été comptabilisé en charges en 2021, et un montant de 0,572 million de dollars a été comptabilisé comme actifs en cours de développement. Un projet de logiciel développé en interne a été mis à niveau au cours de l'année, et la valeur totale de la mise à niveau était de 0,132 million de dollars. Deux projets de 2020, qui se poursuivront en 2022 et sont considérés comme des logiciels en cours de développement, ont une valeur de 0,840 million de dollars. Au 31 décembre 2021, le Centre avait 18 immobilisations incorporelles. Les valeurs nettes comptables de ces immobilisations, qui s'élèvent au total à 3,012 millions de dollars, n'étaient pas suffisamment significatives individuellement pour qu'il en soit fait état dans les notes relatives aux états financiers du Centre.

Note 10 Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 947	4 479
Montants dus à des donateurs	3 951	3 770
Charges à payer au titre de biens et services	1 898	1 458
Total des dettes et autres charges à payer	10 796	9 707

105. Les dettes fournisseurs et les autres dettes correspondent principalement à des sommes dues à des fournisseurs privés et à des consultants. La diminution générale

tient principalement à la baisse des charges à payer au titre de biens et de services, la réception des factures des fournisseurs se faisant différemment.

106. Les sommes dues à des donateurs sont constituées du solde non dépensé des contributions au titre des projets clôturés en attente de remboursement ou de reprogrammation, des intérêts créditeurs des contributions non assorties de conditions qui doivent être versés aux donateurs, et des soldes dus à l'ONU et à l'OMC au titre de paiements excédentaires ou d'économies concernant les contributions statutaires.

Note 11

Passifs liés aux dispositifs de financement assortis de conditions

107. Le Centre inscrit au passif les contributions financières volontaires assorties de conditions. Les donateurs assortissent l'utilisation de leurs contributions de conditions qui comportent à la fois une obligation d'exécution imposant d'utiliser les donations d'une manière spécifique et une obligation ayant force exécutoire de les rembourser si elles n'ont pas été utilisées de la manière spécifiée. Le montant inscrit au passif est le solde de la contribution resté inutilisé à la date de clôture. À mesure que le Centre s'acquitte des conditions associées aux contributions volontaires en dépensant les fonds de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

108. Les passifs courants et non courants liés aux dispositifs de financement assortis de conditions s'élèvent à 238,413 millions de dollars (contre 275,219 millions de dollars en 2020) et se composent principalement de tels dispositifs conclus avec l'Union européenne et d'autres donateurs. Le montant des passifs liés aux dispositifs de financement assortis de conditions a diminué en raison de la baisse du nombre de nouveaux accords pluriannuels signés au cours de l'année (2021 : 36,943 millions de dollars ; 2020 : 87,124 millions de dollars), tandis que le montant des produits comptabilisés au cours de l'année a augmenté (2021 : 59,116 millions de dollars ; 2020 : 42,811 millions de dollars). La diminution est également attribuable à la réévaluation des passifs en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement de l'organisation.

Autres éléments de passif

109. Le Centre inscrit au passif les montants reçus au titre de contributions volontaires antérieurement à la conclusion d'un accord avec le donateur concernant l'emploi de sa contribution, ainsi que les contributions en attente de la programmation des activités spécifiques d'un projet.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Fonds reçus par anticipation et produits comptabilisés d'avance		
Passifs courants	602	753
Passifs non courants	–	–
Total des fonds reçus par anticipation et des produits comptabilisés d'avance	602	753

Note 12
Avantages du personnel

110. Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et des avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, et les montants des passifs correspondants sont calculés par des actuaires indépendants. Les évaluations actuarielles sont réalisées habituellement tous les deux ans.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs courants		
Traitements, indemnités et autres prestations	1 258	636
Congés annuels accumulés	603	346
Congé dans les foyers	851	978
Prime de rapatriement	952	647
Assurance maladie après la cessation de service	2 294	1 897
Total partiel des passifs courants	5 958	4 504
Passifs non courants		
Congés annuels accumulés	6 275	4 730
Prime de rapatriement	9 173	8 107
Assurance maladie après la cessation de service	164 783	162 898
Total partiel des passifs non courants	180 231	175 735
Total des avantages du personnel	186 189	180 239

111. La méthode utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante :

a) *Congé dans les foyers*. Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement du coût de leur voyage de retour dans leur pays la deuxième année suivant l'embauche et tous les deux ans par la suite. Le passif comptabilisé représente la valeur des droits à congé dans les foyers accumulés par les fonctionnaires, mais non encore utilisés à la date de clôture. Les passifs au titre des congés dans les foyers sont considérés comme un avantage à court terme et comptabilisés sur la base de leur valeur non actualisée ;

b) *Congés annuels accumulés*. Les autres avantages à long terme comprennent les jours de congé accumulés. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. Le Centre comptabilise au passif la valeur actuarielle totale à la date de clôture des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires, à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Les passifs au titre des congés annuels accumulés correspondent à 1/261^e du traitement net majoré de l'indemnité de poste pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 1/261^e du traitement net pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. La part des jours de congé accumulés qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois suivant la date

de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des jours de congé accumulés sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle ;

c) *Prestations liées au rapatriement.* Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit à une prime au moment de la cessation de service, calculée sur la base du nombre d'années de service hors de leur pays, le minimum étant d'une année. Cette prime est calculée sur la base du traitement net pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et sur la base de la rémunération considérée aux fins de la pension minorée de la contribution du personnel pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En outre, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit, après la cessation de service, au remboursement des frais de leur voyage de retour et du transport de leurs effets personnels pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants à charge. La part des prestations liées au rapatriement qui devrait donner lieu à paiement dans les 12 mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des prestations liées au rapatriement sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle. À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit à une prime de rapatriement à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins cinq ans dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité ;

d) *Assurance maladie après la cessation de service.* Les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoint, enfants à charge et survivants) qui partent à la retraite à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à la couverture de l'assurance maladie après la cessation du service s'ils peuvent faire état d'au moins cinq années de service pour les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 et de 10 années de service pour les fonctionnaires embauchés après cette date, durant lesquelles ils ont cotisé à un plan d'assurance maladie. Les fonctionnaires embauchés avant le 1^{er} juillet 2007 qui peuvent faire état de plus de 5 ans mais de moins de 10 ans de cotisations ont droit à une couverture non subventionnée jusqu'à la dixième année d'affiliation, puis subventionnée par la suite. L'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est calculé comme l'engagement résiduel subsistant après déduction des cotisations des retraités et d'une portion des cotisations des fonctionnaires en activité conformément aux ratios de partage des coûts autorisés par l'Assemblée générale, qui stipulent que la part du Centre dans cet engagement ne peut excéder la moitié de l'engagement brut total ;

e) L'âge réglementaire du départ à la retraite est de 65 ans pour les fonctionnaires recrutés par l'Organisation des Nations Unies à compter du 1^{er} janvier 2014, et de 60 ou 62 ans pour ceux qui ont été recrutés avant cette date. L'Assemblée générale a décidé que, le 1^{er} janvier 2018 au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteraient à 65 ans l'âge réglementaire du départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1^{er} janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Cette modification a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2018 et elle a une incidence sur les calculs futurs des engagements au titre des avantages du personnel.

112. Les résultats actuariels au 31 décembre 2021 sont fondés sur une évaluation actuarielle comprenant des hypothèses financières et démographiques actualisées depuis l'évaluation réalisée en 2019 afin de déterminer le montant estimatif, à la date de clôture, des engagements du Centre au titre des prestations définies. Pour 2021, le montant brut de l'engagement au titre de l'ensemble des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi calculé par l'actuaire s'élève à 266,522 millions de dollars (259,872 millions de dollars en 2020) ; déduction faite des cotisations à la charge des

participants, soit 82,442 millions de dollars (81,247 millions de dollars en 2020), le montant net de l'engagement du Centre s'établit à 184,080 millions de dollars (178,625 millions de dollars en 2020). Cette augmentation de 5,455 millions de dollars résulte d'une perte actuarielle nette de 550 millions de dollars (contre une perte actuarielle de 4,286 millions de dollars en 2020) comptabilisée directement en actif net, et d'un montant de 6,005 millions de dollars (5,845 millions en 2020) au titre des coûts des services rendus au cours de la période et des intérêts nets des prestations, comptabilisés en frais de personnel.

Variation des engagements au titre des avantages du personnel relevant de régimes à prestations définies

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Montant des engagements au 31 décembre 2020	164 795	8 754	5 076	178 625
Coût des services rendus au cours de la période	7 286	629	646	8 561
Coût financier	52	196	117	365
Prestations versées (déduction faite des cotisations des participants)	(1 900)	(667)	(354)	(2 921)
Pertes/(gains) sur engagements dus à l'incidence des hypothèses financières	(22 625)	(261)	(260)	(23 146)
<i>Variation du taux d'actualisation</i>	<i>(4 768)</i>	<i>(384)</i>	<i>(260)</i>	<i>(5 412)</i>
<i>Évolution des taux tendanciel de variation des frais médicaux</i>	<i>(17 857)</i>			<i>(17 857)</i>
<i>Évolution de l'inflation</i>		123		123
Pertes/(gains) sur engagements dus à la modification des hypothèses démographiques	1 728	(4)	—	1 724
Pertes/(gains) sur engagements dus aux ajustements liés à l'expérience	17 741	1 478	1 653	20 872
Montant des engagements au 31 décembre 2021	167 077	10 125	6 878	184 080

113. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période relatifs aux engagements au titre des prestations définies de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont comptabilisés en frais de personnel. Les écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience, notamment d'ajustements concernant d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés directement en actif net. L'évaluation de 2021 comprend une perte liée à l'expérience de 17,741 millions de dollars. Sur ce montant, 9,473 millions de dollars correspondent au recrutement de nouveaux employés, et 3,732 millions aux nouvelles affiliations au régime d'assurance maladie. Le solde de 4,536 millions de dollars est lié à d'autres changements, notamment l'ancienneté des membres du personnel pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

114. L'écart actuariel total comptabilisé directement en actif net, qui figure dans l'état des variations de l'actif net de 2021 et 2020, est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Total</i>
Gain/(perte) en 2021	3 156	(1 213)	(1 393)	550
Gain/(perte) en 2020	(3 503)	(687)	(96)	(4 286)

Évaluation actuarielle : hypothèses

115. Chaque année, le Centre examine et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront employées par les actuaires pour évaluer le montant des charges et des primes afférentes aux régimes d'assurance maladie après la cessation de service, qui sont détaillées ci-après :

<i>Hypothèse</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2021)		0,16	2,81
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2020)		0,03	2,32
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2021)			2,50
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2020)		–	2,20
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2021)	3,44 s'approchant de 2,25 à 7 ans	–	–
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2020)	3,64 s'approchant de 2,75 à 8 ans	–	–
Taux d'augmentation des traitements	En fonction de l'âge et calculé séparément pour les administrateurs et les agents des services généraux		

116. Pour les évaluations actuarielles de 2021, Aon Hewitt a élaboré les courbes des rendements utilisées pour le calcul des taux d'actualisation applicables au dollar des États-Unis et au franc suisse. Cette démarche est conforme à la décision que le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – a prise afin d'harmoniser les hypothèses actuarielles à l'échelle du système des Nations Unies et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26) approuvée par l'Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 B.

117. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l'évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations.

118. L'hypothèse retenue pour le taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé tient compte de l'augmentation prévue à court terme des coûts des régimes d'assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. L'hypothèse élaborée par Aon Hewitt quant à l'évolution en francs suisses de ces coûts a été utilisée pour l'évaluation de 2021.

119. Pour l'évaluation au 31 décembre 2021 des engagements au titre des prestations liées au rapatriement, Aon Hewitt a retenu un taux d'inflation des frais de voyage fondé sur les projections de l'inflation aux États-Unis sur les 20 prochaines années.

120. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l'hypothèse retenue a été celle d'une augmentation annuelle égale à 10,9 jours les trois premières années de service, à 1,0 jour de la quatrième à la huitième année, et de 0,5 jour par la suite, à concurrence de 60 jours pour les fonctionnaires et de 18 jours pour le personnel temporaire.

Analyse de sensibilité

121. Les principales hypothèses financières retenues pour l'évaluation des engagements au titre des prestations définies sont le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l'avenir et la courbe d'actualisation, qui est déterminée à partir d'obligations émises par des entreprises. L'analyse de sensibilité porte sur l'évolution des engagements résultant de la variation tendancielle des coûts de soins de santé et des taux d'actualisation, les principales autres hypothèses demeurant constantes, dont celle relative au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées dans le cadre du régime à l'avenir. Si l'hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier de 0,5 point de pourcentage, l'évaluation des engagements au titre des prestations définies s'établirait comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2021	Augmentation		Diminution	
	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant
Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé				
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	12,34	20 615	(10,48)	(17 515)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier (assurance maladie après la cessation de service)	1,18	1 964	(0,96)	(1 600)

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	Augmentation		Diminution	
	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant
Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé				
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	13,98	23 031	(11,86)	(19 538)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier (assurance maladie après la cessation de service)	0,98	1 611	(0,79)	(1 310)

(En milliers de dollars des États-Unis)

2021	Augmentation	Diminution
Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du taux d'actualisation		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	(18 140)	21 684
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (prime de rapatriement)	(430)	465
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (congés annuels)	(316)	343

(En milliers de dollars des États-Unis)

2020	Augmentation	Diminution
Variation de 0,5 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du taux d'actualisation		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service)	(20 318)	24 340
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (prime de rapatriement)	(373)	403
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies (congés annuels)	(242)	262

Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies

122. Pour les 12 prochains mois, les estimations réalistes du Centre sont de 2,000 millions de dollars pour les prestations – déduction faite des cotisations des participants – servies par le régime d'assurance maladie après la cessation de service (contre 1,900 million de dollars en 2020), de 0,980 million de dollars pour les prestations de rapatriement et les avantages postérieurs à l'emploi (contre 0,667 million de dollars en 2020) et de 0,621 million de dollars pour les congés annuels (contre 0,354 million de dollars en 2020).

123. Selon la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont considérés comme relevant de régimes non capitalisés ; de ce fait, il n'est pas comptabilisé de juste valeur des actifs de ces régimes, et la totalité de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est comptabilisée comme un passif du Centre.

Valeur actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds général		Dépenses d'appui aux programmes		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Assurance maladie après la cessation de service	117 605	117 089	11 595	11 433	37 877	36 273	167 077	164 795
Passifs courants	1 593	1 403	169	134	532	360	2 294	1 897
Passifs non courants	116 012	115 686	11 426	11 299	37 345	35 913	164 783	162 898

	Fonds général		Dépenses d'appui aux programmes		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Prime de rapatriement	5 055	4 520	628	561	4 442	3 673	10 125	8 754
Passifs courants	648	438	34	25	270	184	952	647
Passifs non courants	4 407	4 082	594	536	4 172	3 489	9 173	8 107
Congés annuels accumulés	3 628	2 760	495	303	2 755	2 013	6 878	5 076
Passifs courants	416	254	27	12	160	80	603	346
Passifs non courants	3 212	2 506	468	291	2 595	1 933	6 275	4 730
Total	126 288	124 369	12 718	12 297	45 074	41 959	184 080	178 625

Valeur historique actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Assurance maladie après la cessation de service	167 077	164 795	155 948	78 117	79 268	74 869
Prestations liées au rapatriement	10 125	8 754	7 906	5 937	6 207	6 234
Congés annuels	6 878	5 076	4 640	3 860	3 947	8 206
Total	184 080	178 625	168 494	87 914	89 422	89 309

Financement des engagements au titre des prestations définies (ressources extrabudgétaires)

124. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Centre prélève une cotisation égale à 3 % du traitement brut, indemnité de poste comprise, sur tous les postes extrabudgétaires, pour couvrir ses engagements relatifs aux fonctionnaires occupant ce type de poste qui partent à la retraite. Cette cotisation a été portée à 6 % au 1^{er} janvier 2019.

125. Le Centre prélève une cotisation égale à 8 % du traitement brut hors contributions du personnel pour tous les postes extrabudgétaires, en vue de constituer une réserve pour couvrir ses engagements au titre de la prime de rapatriement.

126. Le tableau suivant résume l'état de financement des engagements à valeur actuarielle relatifs aux ressources extrabudgétaires au 31 décembre 2021.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant à imputer sur les ressources extrabudgétaires	Passif	Part provisionnée	Part non provisionnée	Financement des engagements (pourcentage)
Assurance maladie après la cessation de service et frais de rapatriement	54 542	13 966	40 576	26
Congés annuels	3 250	–	3 250	–
Total	57 792	13 966	43 826	24

127. Les engagements au titre des régimes à prestations définies relatifs au budget ordinaire n'ont pas été financés. Le budget correspondant est fourni en fonction des demandes de remboursement des années précédentes.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

128. Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de la faire réaliser tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

129. Le Centre est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,90 % pour les participants et de 15,80 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées contribue à le combler en proportion du montant total des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation.

130. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse en date s'est achevée le 31 décembre 2019 et, aux fins de l'établissement des états financiers de 2020, la Caisse a considéré que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2019 s'appliquaient au 31 décembre 2020.

131. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 144,40 % (contre 139,20 % en 2017). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 107,10 % (contre 102,70 % en 2017).

132. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle de la totalité du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

133. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté soit lors de l'évaluation en cours, soit en raison de la cessation du régime de pension, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler le déficit actuariel serait calculé en proportion de ses cotisations par rapport au total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2018, 2019 et 2020) s'élevait à 7 993,15 millions de dollars, dont 0,29 % provenant du Centre.

134. En 2021, les cotisations versées à la Caisse par le Centre se sont élevées à environ 9,742 millions de dollars (contre 8,897 millions de dollars en 2020). En 2022, elles devraient être du même ordre qu'en 2021.

135. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à

ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

136. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13 Provisions

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	–	65
Dotation/(reprise de provision) de l'année en cours	212	(65)
Solde de clôture au 31 décembre	212	–

137. Le montant provisionné en 2021 (0,212 million de dollars) tient aux actions en justice engagées devant les tribunaux des Nations Unies chargés d'examiner les plaintes déposées par d'anciens fonctionnaires.

Note 14 Réserves de fonctionnement

138. Le tableau ci-après présente les variations des réserves de fonctionnement :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds d'affectation spéciale	Fonds d'appui aux programmes	Total
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2020	9 337	1 652	10 989
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	1 483	–	1 483
Ajustement de 20 %, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286	–	(30)	(30)
Solde de clôture au 31 décembre 2020	10 820	1 622	12 442
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	647	–	647
Ajustement de 20 %, conformément à l'instruction administrative ST/AI/286	–	119	119
Solde de clôture au 31 décembre 2021	11 467	1 741	13 208

Note 15
Produits**Contributions statutaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Organisation des Nations Unies	20 096	18 862
Organisation mondiale du commerce	20 096	18 862
Total partiel	40 192	37 724
Remboursements aux donateurs (excédent d'années antérieures et économies réalisées)	(109)	(580)
Total des contributions statutaires (déduction faite des remboursements)	40 083	37 144

139. Les contributions statutaires correspondent aux contributions versées par l'ONU et l'OMC. Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale, en date du 12 décembre 1967, et à la décision des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en date du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 B et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. L'Assemblée générale a approuvé le passage à titre expérimental d'un exercice budgétaire biennal à un exercice annuel pour l'ONU, tandis que l'OMC conserve un exercice budgétaire biennal, ce qui a des incidences sur les dispositions administratives régissant le budget du Centre. Les dispositions administratives seront mises à jour si l'Assemblée confirme le passage à un cycle budgétaire annuel.

140. Ces contributions sont calculées sur la base d'un cycle budgétaire annuel pour l'ONU et d'un cycle budgétaire biennal pour l'OMC ajusté pour tenir compte de l'évolution des taux de change et de l'inflation, et comptabilisées en date du premier jour de l'année à laquelle elles se rapportent. Elles sont mises en recouvrement soit en totalité, si l'exercice budgétaire est d'un an, soit proportionnellement au nombre d'années couvertes par l'exercice. Lorsque les budgets et les ouvertures de crédits sont approuvés pour plusieurs années, la mise en recouvrement des contributions est échelonnée sur les différentes années. Les contributions statutaires sont considérées comme n'étant pas assorties de conditions. Lorsque des mises en recouvrement interviennent plusieurs fois par an, les produits sont eux aussi comptabilisés au moment où leur versement est exigible. L'augmentation des contributions statutaires est due au taux de change favorable du franc suisse par rapport au dollar des États-Unis tout au long de l'année.

Contributions volontaires et autres transferts et allocations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Contributions volontaires	109 433	75 845
Contributions en nature	3 013	3 111
Remboursement aux donateurs (contributions volontaires)	(763)	(958)
Total partiel	111 683	77 998

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Autres transferts et allocations	4 062	2 658
Remboursement aux donateurs (autres transferts et allocations)	(14)	(9)
Total partiel	4 048	2 649
Total des contributions volontaires et des autres transferts et allocations (déduction faite des remboursements)	115 731	80 647

141. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées en produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci contient une clause exigeant des résultats particuliers et la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires comprennent les produits provenant des activités d'appui aux programmes, qui sont facturés aux taux suivants conformément aux procédures financières de l'ONU : 13 % pour les activités financées au titre de la coopération technique, 12 % pour les activités des experts associés, et entre 7 % et 14 % pour les projets financés par la Commission européenne, le Cadre intégré renforcé, les projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » ou d'autres organismes des Nations Unies et les prêts non remboursables de personnels venus de sources extérieures au régime commun des Nations Unies, ou tout autre taux exceptionnel approuvé au préalable par le Contrôleur de l'ONU. Les dispositifs de financement assortis de conditions pluriannuels signés en 2021 ont entraîné une augmentation des créances ; les produits seront comptabilisés dans les périodes futures en fonction des résultats.

142. La rubrique « Autres transferts et allocations » recouvre principalement les arrangements interorganisations et les initiatives multidonateurs financées au titre du fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et du fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ». L'augmentation s'explique par les décisions prises pour ce qui est d'allouer ces ressources et les priorités de financement de ces organismes.

143. La ventilation des contributions volontaires et des autres transferts et allocations par type d'accord est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Contributions au titre d'accords non assortis de conditions	55 478	35 661
Contributions au titre d'accords assortis de conditions	58 019	42 842
Total des contributions volontaires et des autres transferts et allocations^a	113 497	78 503

^a Ce montant inclut la valeur actualisée des créances qui seront exigibles dans les années à venir.

144. Le montant total des contributions volontaires non assorties de conditions et des autres transferts et allocations, soit 55,478 millions de dollars, se décompose approximativement comme suit : 19,065 millions de dollars pour 2021 et 36,413 millions de dollars pour les années suivantes (19,659 millions pour 2022, 9,143 millions pour 2023, 6,513 millions pour 2024 et 1,098 million pour 2025).

145. Le montant total des contributions annoncées par les donateurs qui n'ont pas été officialisées s'élève à 25 millions de dollars (contre 34,789 millions de dollars en 2020).

Contributions en nature

146. Le montant des contributions en nature (3,013 millions de dollars, contre 3,111 millions en 2020) correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. Le montant du rabais est passé en charges au titre du loyer en contrepartie de la comptabilisation en produits de la contribution. En 2021, les contrats commerciaux de location simple pour les bureaux de projet du Centre sur le terrain étaient au nombre de 38 (contre 51 en 2020), dont 6 concernaient des locaux mis à disposition gratuitement (contre 11 en 2020), la juste valeur de chacun de ces locaux étant estimée à un montant inférieur au seuil de comptabilisation de 5 000 dollars.

147. Les contributions en nature sous forme de services, qui prennent essentiellement la forme de contributions à des conférences, des ateliers et des formations, ont été estimées à 1,199 million de dollars (contre 1,645 million de dollars en 2020). Elles sont principalement versées par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'appui aux projets et aux bureaux extérieurs au cours de l'année. Les montants de ces contributions sont évalués à la juste valeur et ne sont pas comptabilisés en produits.

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Services fournis	247	282
Gains de change nets	4 290	–
Produits divers	158	183
Total des produits divers	4 695	465

148. Les produits divers comprennent le produit de la vente de données statistiques à des gouvernements et à d'autres entités, les gains de change nets et d'autres recettes accessoires. L'augmentation enregistrée par rapport à l'année précédente est due aux gains de change nets résultant de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de change en vigueur à la date de clôture (contre une perte de change nette de 2,142 millions de dollars en 2020, voir note 16).

Produits des placements

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Produits des placements	–	2 261
Total des produits des placements	–	2 261

149. Les produits des placements comprennent la part revenant au Centre des produits nets du fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie des Nations Unies, qui investit les fonds de manière centralisée pour le

compte du Centre, ainsi que d'autres intérêts créditeurs. En 2021, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités a enregistré des moins-values latentes considérables, ce qui a amené le Centre à afficher un produit négatif de 0,019 million de dollars à la fin de l'année (voir note 5). Après reclassement d'une partie des intérêts considérés comme recettes supplémentaires provenant des contributions volontaires ou des montants à payer aux donateurs, la perte s'élève à 0,072 million de dollars et est comptabilisée comme frais de fonctionnement.

Note 16 Charges

Traitements, indemnités et prestations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Traitements et indemnités du personnel	56 015	50 147
Prestations de retraite et d'assurance	18 379	17 212
Prestations diverses	1 808	1 214
Total des traitements, indemnités et prestations	76 202	68 573

150. Les traitements, indemnités et prestations incluent l'ensemble des charges afférentes au personnel recruté sur le plan national et le plan international, telles que les traitements, les indemnités de poste, les droits à prestations et les contributions aux régimes de retraite et d'assurance maladie pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les agents des services généraux et des catégories apparentées. Ils incluent aussi les charges afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et à l'assurance maladie après la cessation de service des anciens fonctionnaires du Centre. L'augmentation s'explique par une augmentation du nombre des membres du personnel des projets financé par des contributions volontaires et par une augmentation de l'équivalent en dollars des États-Unis des traitements des agent(e)s des services généraux, qui sont libellés en francs suisses.

Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Honoraires et frais d'assurance des consultants	31 550	26 801
Coûts afférents aux vacataires	514	499
Voyages des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	1 189	835
Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	33 253	28 135

151. La rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs frais d'assurance et de voyage.

Voyages

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Frais de voyage des fonctionnaires	953	1 183
Frais de voyage des représentants	1 821	1 260
Total des frais de voyage	2 774	2 443

152. Sont inscrits à la rubrique « Voyages » les frais de déplacement des fonctionnaires, des participants aux réunions et des personnes en mission. La pandémie de COVID-19, qui a engendré des interdictions et des restrictions des déplacements ainsi que l'annulation ou le report des voyages officiels et de ceux autorisés au titre des avantages du personnel, a continué d'avoir des effets sur les frais de voyage.

Subventions et autres transferts

153. Les subventions et autres transferts sont des contributions financières versées à des bénéficiaires finals, aux partenaires et organismes d'exécution et à d'autres entités. L'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par la décentralisation de l'exécution des projets en faveur des homologues locaux en raison de la pandémie de COVID-19.

Fournitures et consommables

154. Les fournitures et consommables comprennent les articles habituellement consommés au quotidien, tels que les articles de papeterie, les fournitures de bureau, le carburant et d'autres consommables.

Frais de fonctionnement divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Services contractuels	19 073	15 975
Acquisitions de biens	2 454	870
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	937	647
Loyers des bureaux et locaux	2 004	1 904
Location de matériel	155	170
Entretien et réparation	162	188
Charges liées aux créances douteuses	2	16
Pertes/(gains) de change nets	–	2 142
Autres frais	478	175
Total des frais de fonctionnement divers	25 265	22 087

155. L'augmentation par rapport à l'année précédente est due à la hausse des charges liées à l'assistance technique (la formation, la facilitation des réunions et les services de conception et de développement des technologies de l'information, par exemple).

Charges diverses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges liées à des contributions en nature	3 013	3 111
Autres charges	2	–
Total des charges diverses	3 015	3 111

156. La charge de 3,013 millions de dollars liée à une contribution en nature (contre 3,111 millions de dollars en 2020) correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. La contribution est comptabilisée dans les produits en contrepartie de la constatation du loyer en charges.

Note 17

Comparaison et rapprochement des montants effectifs et des montants inscrits au budget

157. L'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC approuvent le budget du Centre. Le budget peut par la suite être modifié soit par l'Assemblée, soit par le Conseil, soit par une autre entité ayant reçu une délégation de pouvoirs.

158. Le budget du Centre est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, alors que les états financiers le sont selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS.

159. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) compare le budget définitif aux montants effectifs, calculés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

Variations entre le budget initial et le budget définitif (budget ordinaire)

160. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes.

Analyse des écarts entre le budget et les montants effectifs

161. On trouvera, au paragraphe 45 du rapport annuel de la Directrice exécutive qui accompagne les états financiers, l'explication détaillée des différences significatives observées entre le budget initial et le budget définitif, et entre le budget définitif et les montants effectifs (voir chap. IV).

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des résultats financiers

162. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) présente le budget initial, le budget définitif et les montants effectifs des produits et charges comptabilisés selon la même méthode comptable que celle appliquée au budget.

163. Dans la mesure où le budget et les états financiers ne sont pas établis selon la même méthode comptable, la présente note fournit un rapprochement entre les

montants effectifs présentés dans l'état V et ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

164. Les montants effectifs présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ont été rapprochés de ceux qui figurent dans l'état des flux de trésorerie, et les incidences des différences relatives à la méthode de calcul, au calendrier et aux entités sont expliquées ci-après :

a) Les différences liées à la méthode de calcul tiennent au fait que le budget est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, il faut éliminer les éléments hors trésorerie, notamment les engagements non réglés, qui sont à imputer au budget, mais qui ne constituent pas un flux de trésorerie. De même, les écarts liés aux normes IPSAS sont considérés comme des différences liées à la méthode de calcul ; il s'agit notamment des flux de trésorerie d'investissement relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles, ainsi que des flux de trésorerie de fonctionnement indirects liés à des modifications du montant des créances en raison de variations des charges à payer et de la provision pour dépréciation des créances douteuses ;

b) Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du Centre, aucun écart de date n'entrave la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs ;

c) Les différences relatives aux entités prises en compte correspondent à des flux de trésorerie de groupes de fonds autres que ceux du budget ordinaire qui sont présentés dans les états financiers. Les états présentent les résultats de tous les fonds.

165. Le rapprochement des montants effectifs présentés dans l'état V et de ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie s'établit comme suit :

Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et de ceux figurant dans l'état des flux de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Montants effectifs calculés sur une base comparable (état V)	(40 361)			(40 361)
Différences liées à la méthode de calcul				
Élimination des engagements non réglés	1 032	–	–	1 032
Régularisation de charges	(733)	–	–	(733)
Dépenses approuvées au titre de périodes antérieures	(277)	–	–	(277)
Écarts de change	14	–	–	14
Quote-part du partenariat	(84)	–	–	(84)
Charges liées à des contributions en nature	(3 013)	–	–	(3 013)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	16	(158)	–	(142)
Total des différences liées à la méthode de calcul	(3 045)	(158)	–	(3 203)
Produits effectifs (état V)	40 364			40 364
Différences de présentation				
Produits liés à des contributions en nature	3 013	–	–	3 013

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Remboursement de l'excédent d'exercices biennaux antérieurs	(109)	–	–	(109)
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	(370)	–	–	(370)
Total des différences de présentation	42 898	–	–	42 898
Différences relatives aux entités prises en compte				
Autres dépenses au titre des fonds	(107 163)	–	–	(107 163)
Autres produits au titre des fonds	117 243	–	–	117 243
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	(23 016)	–	–	(23 016)
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	550	–	–	550
Amortissement	818	–	–	818
Part au prorata des augmentations nettes du fonds de gestion centralisée des liquidités	–	11 685	–	11 685
Acquisitions d'immobilisations corporelles	–	(70)	–	(70)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	–	(572)	–	(572)
Total des différences relatives aux entités prises en compte	(11 568)	11 043	–	(525)
Montants effectifs figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)	(12 076)	10 885	–	(1 191)

Note 18

Parties liées : principaux dirigeants

166. Les principaux dirigeants du Centre sont le (la) Directeur(trice) exécutif(ve), le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e), les Directeurs et Directrices de division, le (la) Conseiller(ère) principal(e) au sein du Bureau du (de la) Directeur(trice) exécutif(ve) et le ou la Chef de la planification stratégique, qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Centre, et de contribuer à l'élaboration de ses grandes orientations stratégiques.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Nombre de personnes (en équivalent plein temps)	8	8
Rémunération globale	1 989	1 905
Avances non remboursées au 31 décembre	22	23

167. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant brut des traitements, l'indemnité de poste, les droits à prestations, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition d'effets personnels, le remboursement de l'impôt sur le revenu et les cotisations de l'employeur aux régimes de pension et d'assurance maladie du personnel en activité. Les principaux dirigeants peuvent également prétendre à des avantages postérieurs à l'emploi, qui doivent être versés à la cessation de service. Ils n'ont reçu aucune prestation non monétaire ou indirecte. Ils sont affiliés à la Caisse

commune des pensions au même titre que les autres fonctionnaires de l'ONU, sans statut particulier.

168. Des avances peuvent être faites au titre de prestations dues et accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants.

Opérations entre parties liées

169. Sauf mention contraire dans les présents états financiers, s'agissant des produits des opérations sans contrepartie directe, contributions en nature incluses, toutes les opérations réalisées avec des tiers, y compris des organismes des Nations Unies et l'OMC, s'effectuent dans le cadre d'une relation fournisseur-client ou prestataire-client classique ou dans des conditions normales de concurrence.

170. Conformément à ce qui est indiqué à la note 5, les liquidités et les placements du Centre sont gérés par la Trésorerie de l'ONU dans le cadre du fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

Note 19

Intérêts détenus dans le partenariat

171. Le Centre participe à l'initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. Cependant, il n'exerce pas un contrôle significatif sur cette entité. L'intérêt détenu par le Centre correspond à sa quote-part de l'actif net de l'entité, qui est déterminée au prorata du financement alloué au regard de critères tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé, et comptabilisée par mise en équivalence. Étant donné que les activités de l'entité sont déficitaires, la participation est comptabilisée comme passif non courant.

172. La quote-part du Centre dans le déficit de fonctionnement de l'entité pour l'année terminée le 31 décembre 2021 s'établit à 0,120 million de dollars (contre un déficit de 0,026 million de dollars en 2020) et a été comptabilisée en charges. Si l'entité mène des activités, la part des opérations revenant au Centre est comptabilisée directement en actif net et figure dans l'état des variations de l'actif net (état III) pour l'année au cours de laquelle le solde en question a une incidence sur les écarts actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel.

173. Les variations des comptes du partenariat durant l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021	2020
Coût au 1^{er} janvier	71	38
Variations pour l'année :		
Variation de l'actif net du partenariat comptabilisée directement en actif net	(36)	7
Part du déficit/de (l'excédent) du partenariat pour l'année comptabilisée en (diminution des) charges	120	26
Total des variations du partenariat pour l'année	84	33
Quote-part du partenariat comptabilisée par mise en équivalence et figurant dans l'état de la situation financière au 31 décembre	155	71

Note 20

Contrats de location et engagements

174. Le Centre a signé des contrats de location simple relatifs à l'occupation des locaux de son siège à Genève et de ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à l'utilisation de matériel d'impression, de publication et autre.

175. Les montants des paiements minimaux exigibles au titre des contrats de location simples non résiliables s'établissent comme suit :

Engagements au titre des contrats de location simple

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Échéance inférieure à 1 an	1 613	1 947
Échéance de 1 an à 5 ans	3 724	5 153
Total des paiements minimaux exigibles au titre des contrats de location simple	5 337	7 100

176. Le bail du siège genevois du Centre est établi entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et le Centre pour un montant annuel de 1,085 million de francs suisses (1,085 million de dollars en 2020). Il peut être reconduit pour une période de cinq ans après accord explicite entre les parties ou résilié sur notification écrite à la Fondation au moins six mois avant la date d'expiration du 30 septembre 2025. En outre, aux termes du contrat de bail, il ne peut y avoir de sous-location sans le consentement de la Fondation.

177. Les baux des locaux que le Centre loue pour ses bureaux extérieurs peuvent en règle générale être résiliés moyennant un préavis de 30 à 90 jours.

178. Les contrats de location de matériel concernent les photocopieuses, les imprimantes, les fontaines à eau et les systèmes d'alimentation électrique ininterrompue. Ils sont d'une durée de cinq ans pour les photocopieurs multifonctions, sur la base d'un montant de location annuel fixe pour 16 machines et d'un coût unitaire par copie. Étant donné que les montants variables sont relativement constants, il est fort probable que le Centre continuera de consommer des copies supplémentaires dans une proportion semblable. Les matériels d'impression sont loués sur la base d'un montant annuel fixe pour un contrat initial de quatre ans, renouvelable deux fois pour une durée de deux ans jusqu'au 28 février 2026. Les fontaines à eau et les systèmes d'alimentation électrique ininterrompue sont loués sur la base d'un montant annuel fixe. Aucun de ces contrats ne prévoit d'option d'achat et chaque partie peut dénoncer tout ou partie du contrat moyennant un préavis de 30 jours notifié par écrit à l'autre partie. Le montant total des charges de location pour 2021 s'est élevé à 0,167 million de dollars (contre 0,182 million de dollars en 2020). Il inclut les dépenses engagées au titre des impressions hors quota, conformément aux dispositions des contrats de location.

Autres engagements**Engagements contractuels en cours**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2021</i>	<i>31 décembre 2020</i>
Immobilisations corporelles	135	1 578
Subventions	32 464	4 611
Biens et services	17 493	20 241
Total des engagements contractuels en cours	50 092	26 430

179. Les autres engagements concernent les futurs transferts de fonds aux utilisateurs finals et aux partenaires d'exécution, et l'acquisition de biens et services, pour lesquels les contrats et les bons de commande ont été établis, mais qui n'ont pas encore été fournis au 31 décembre 2021. L'augmentation au titre des subventions par rapport à l'année précédente s'explique par la décentralisation de l'exécution des projets en faveur des homologues locaux en raison de la pandémie de COVID-19.

Note 21**Actifs et passifs éventuels**

180. Il n'y avait aucun actif ni passif éventuel à la date de clôture.

Note 22**Conséquences de la pandémie de COVID-19**

181. La pandémie de COVID-19 a continué de sévir dans le monde entier et d'avoir des effets sans précédent sur l'économie mondiale. Le Centre s'est adapté à cette situation inédite en mettant en place une action coordonnée entre les bureaux du monde entier destinée à garantir l'exécution efficace des activités relatives aux programmes tout en assurant la protection des fonctionnaires et autres membres du personnel. Dans certains cas, il a dû reléguer au second plan les activités prévues afin de mettre l'accent sur des politiques et procédures relatives à la COVID-19.

182. La pandémie de COVID-19 continue de poser toute une variété de problèmes et de présenter divers risques (incertitude économique accrue, perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et difficultés à assurer la sécurité du personnel). L'incertitude est grande pour ce qui est de l'évolution de la pandémie et du temps qu'il faudra pour retrouver des conditions normales. On s'attend à ce que la pandémie continue de retarder l'exécution de nombreux projets en raison des restrictions des déplacements ainsi que des problèmes d'approvisionnement.

183. Le Centre s'efforce de tirer parti des possibilités d'innovation et de gains d'efficacité afin de faire face aux perturbations liées à la pandémie, notamment des outils facilitant le télétravail et permettant l'aménagement des modalités de travail. Il a ajusté ses méthodes de travail, adopté des stratégies efficaces d'atténuation des risques et pu compter sur le dévouement de son personnel, ce qui lui a permis de faire face aux nouveaux problèmes et aux nouveaux risques.

Note 23**Événements postérieurs à la date de clôture**

184. Il ne s'est produit entre la date de clôture et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

Annexe I

État des crédits ouverts

Fonds général : état des crédits ouverts pour l'année terminée
le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts ^a			Dépenses		Total	Solde inutilisé
	Montant initial	Écart	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés		
Centre du commerce international							
Activités de programme	40 945	(581)	40 364	39 329	1 032	40 361	3

^a Le montant du crédit initialement ouvert pour 2021, soit 40,945 millions de dollars, est resté inchangé. Dans ses résolutions 75/253 et 75/254 A à C, l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'ONU (20,641 millions de dollars).

Annexe II

État des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget rendu public^a</i>		<i>Montants effectifs pour 2021 (méthode comptable applicable au budget)</i>	<i>Différence (pourcentage)</i>
	<i>Budget annuel initial</i>	<i>Budget annuel définitif</i>		
Postes	32 082	32 082	31 736	(1,1)
Autres objets de dépense	8 863	8 863	8 625	(2,7)
Total	40 945	40 945	40 361	(1,4)

^a Le montant du crédit initialement ouvert pour 2021, soit 40,945 millions de dollars, est resté inchangé. Dans ses résolutions [75/253](#) et [75/254](#) A à C, l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'ONU (20,641 millions de dollars).

